



Glossaire Neutralité Carbone

ENGIE Solutions

Octobre 2020


ENGIE
Solutions

Sommaire Neutralité Carbone

A

Accords de Paris (COP 21)
Achat responsable
Acidification
ADEME
Agriculture Urbaine et Péri-urbaine
Analyse de Cycle de Vie
Appauvrissement de la couche d'ozone
As-a-service
Audit énergétique
Autoconsommation
Autoconsommation collective
Autoconsommation individuelle
Autonomie énergétique

B

Base INIES
Bâtiment Bas Carbone
Bâtiment Basse Consommation
Bâtiment durable / Construction durable
Bilan Carbone®
Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre
BIM
Biocarburant
Bioclimatisme
Biocombustible
Biodiversité
Biogaz
Biomasse
Biométhane
Biotope
Bois-énergie
Borne de recharge / Station de recharge
Boucle d'eau chaude
Boucle d'eau tempérée
Budget-carbone restant

C

Calcullette carbone / calculateur d'empreinte carbone
Caténaire
Centrale adiabatique
Centrale électrique
Certificat d'Economie d'Energie
Certification de systèmes de management selon une norme internationale
Chaleur de récupération / Chaleur fatale
Chaleur renouvelable

Chaudière biomasse
Chaufferie
Circuit court
CO₂
Coefficient de conversion Energie Finale / Energie Primaire
Cogénération
Collectivité locale / collectivité territoriale
Combustible Solide de Récupération
Commission de Régulation de l'Energie
Communauté énergétique citoyenne
Communauté d'énergie renouvelable
Compensation carbone / Mécanisme de contribution à la neutralité carbone
Conseiller en Energie Partagée
Consommation énergétique
Contenu carbone (électricité, gaz, renouvelables)
Continuum écologique
Contrats de Performance Energétique
Contrat de Performance Energétique « Service »
Contrat de Performance Energétique « Système »
Contrat de Performance Energétique « Patrimoine »
Contribution au Service Public de l'Electricité
Corridor écologique
Cradle-to-cradle
Crédit carbone
Crédit mobilité
Cycle combiné

D

Décarbonation d'un bâtiment
Déchet
Déchets dangereux
Déchets d'Equipement Electrique et Electronique
Déchets industriels dangereux
Déchets inertes
Déchets non dangereux
Déclaration de performance extra-financière
Décret 5 Flux
Décret tertiaire
Délégation de Service Public
Développement Durable
Diagnostic de Performance Energétique
Digital
Distributeur d'énergie

E

Echangeur thermique
Eco-béton

Eco-gestes
 Eco-quartier
 Eco-responsabilité
 Ecoconception
 Economie circulaire
 Economie d'énergie
 Ecosystème
 EcoVadis
 Effacement énergétique
 Effet de serre
 Efficacité énergétique
 Electricité « verte »
 Emissions de GES anthropiques
 Emissions évitées
 Emission indirecte de GES
 Emissions résiduelles
 Empreinte carbone
 Energie décarbonée
 Energie fatale
 Energie finale
 Energie primaire
 Energies Renouvelables
 Energies Renouvelables et de Récupération
 Energie utile
 Energie verte
 Energy Management System
 Energy Storage System
 Engagement de performance énergétique
 Epuisement des ressources non renouvelables
 Equipement de récupération de chaleur
 Equivalent logement
 EU ETS
 Externalité

F

FEDENE
 Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
 Financements verts
 FLAME
 Fluides frigorigènes
 Fonds chaleur
 Fonds déchets
 Fournisseur d'énergie
 Froid renouvelable
 Frugalité

G

Garantie de performance énergétique
 Garantie d'origine
 Gaz à Effet de Serre
 Géothermie (haute/profonde)
 GIEC
 Green deal européen
 Green IT
 Green PPA
 Greenwashing
 Grids (smart grids, micro grids)

H

Haute Qualité Environnementale
 Hydrogène
 Hypervision

I

Ilot de Chaleur Urbain
 Indécence énergétique
 Indicateur de performance énergétique
 Indicateur PRP
 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
 Intermittence des énergies renouvelables
 Investissements verts
 IoT
 Isolation thermique

J

Joules
 Jour du dépassement

K

kWh

L

Label « B Corp »
 Label BREEAM
 Label E+C-
 Life-Cycle Assessment
 Loi Energie-Climat
 Loi Grenelle I
 Loi Grenelle II
 Loi Relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

M

Management de l'énergie
 Marché de partenariat
 Marché Global de Performance
 Matériaux biosourcés
 Micro-cogénération
 Mini-cogénération
 Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
 Mix énergétique
 Mobilité décarbonée « as-a-service »
 Mobilité douce
 Mobilité verte
 Modélisation énergétique
 Murs végétaux

N

Négawatt
Neutralité carbone
Neutralité climatique

O

Objectifs de Développement Durable
Objets connectés
Obligation d'achat de l'électricité renouvelable
Obligé
Offre « zéro carbone »

P

Parties prenantes
Passoire thermique
Performance énergétique du bâtiment
Performance Energy Management
Pertes en ligne
Photovoltaïque
Plan Bâtiment Durable
Plan National d'Allocation des Quotas
« Planet People Profit »
Point d'Apport Volontaire
Politique énergétique
Pollution lumineuse
Pollution visuelle
Pont thermique
Précarité énergétique
Producteur de déchets dangereux
Producteur d'énergie
Production décentralisée ou distribuée
Production locale d'énergie
Profil Environnemental Produit
Programmation Pluriannuelle de l'Energie
Prosommateurs
Puits carbone (vert, marron, bleu)

Q

Quotas de CO₂

R

Rapport RSE
RE 2020 (projet)
Récupération des eaux pluviales
Recyclage
Réemploi
Relamping
Rénovation énergétique
Reporting extra financier
Réseau RARE
Réseaux de chaleur / Réseaux de chaleur urbains
Réseaux de froid urbains
Responsabilité Sociétale des Entreprises
Responsabilité pour inaction climatique
Réversibilité du bâtiment
RT 2012

S

Science Based Target
Scopes 1, 2 et 3
SEQE
Séquestration carbone
Smart building
Smart city
Smart grids
Sobriété énergétique
Sobriété numérique
Société de services d'efficacité énergétique
Solaire thermique
Stockage (électricité, hydrogène)
Stratégie Nationale Bas Carbone
Subvention

T

Tarif d'utilisation du réseau public d'électricité
Taux de retour sur investissement écologique
Taxe carbone
Toit terrasse
Toiture végétalisée
Tonne de CO₂ équivalent
Toxicité humaine
Transfert d'usage
Transition énergétique

U

Unité de Valorisation Energétique
Urgence climatique
Usage Energétique Significatif

V

Valorisation des déchets
Végétalisation
Vehicle to grid
Verdissement de l'énergie
Verdissement d'un bâtiment
Verdissement de flotte automobile
Virtual Power Plant

W

Walk the talk
Watt (kW, MW, TW)
Wattheure

Z

Zéro artificialisation nette
Zéro carbone / Zéro émissions nettes
Zéro déchets

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z



Accords de Paris (COP 21)

Elaborés lors de la 21^{ème} Conférence sur le climat de l'ONU en 2015 (COP 21) – les Accords de Paris ont entériné la nécessité de contenir l'augmentation de la température planétaire moyenne en-deçà de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,5 °C en 2100, afin de réduire les risques et impacts liés aux conséquences du changement climatique.

Achat responsable

Déployer des achats responsables consiste à intégrer des critères environnementaux et sociaux et une logique de cycle de vie dans son processus achats. Le poids des achats représentant en moyenne 50 % du chiffre d'affaires d'une entreprise, la mise en œuvre des achats responsables est un levier efficace pour décliner une politique de Développement Durable.

Acidification

L'acidification désigne une augmentation de l'acidité de l'air, des sols ou des cours d'eau résultant des activités humaines, et notamment les émissions de soufre. Ce phénomène affecte les écosystèmes naturels, notamment en raison de la modification des équilibres biologiques et chimiques qu'il induit. Il est donc impératif de les en préserver.

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, créée en 1991. Cet établissement public anime, coordonne, finance ou réalise dans toute la France des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie dans tous les domaines (énergie et climat, air et bruit, déchets, sols pollués et friches, production et consommation durable, villes et territoires durables).

Agriculture Urbaine et Péri-urbaine (AUP)

La spécialisation des territoires en un nombre réduit de cultures et la gestion en flux tendus des denrées alimentaires ont conduit à une moindre résilience du système agricole. Aujourd'hui la plupart des villes ne disposent que de quelques jours d'autonomie alimentaire en cas de chocs environnementaux, économiques ou financiers. En conséquence la « campagne » doit aujourd'hui trouver une place au cœur des villes. Ce mouvement est dit de l'agriculture urbaine et péri-urbaine, avec plusieurs systèmes de production (conventionnelle, industrielle, raisonnée, biologique, biodynamique, permaculture, hors-sol ou pleine terre). L'AUP contribue également à la préservation de la biodiversité.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z



Analyse de Cycle de Vie (ACV)

L'ACV est une technique d'évaluation des aspects et impacts environnementaux potentiels associés à un système de produits. Elle est cadrée par une série de normes ISO 14040 et 14044. A tout produit et service sont liés des flux de matières et d'énergies entrants et sortants sur la totalité de leur cycle de vie (« du berceau jusqu'à la tombe »), afin de les convertir en plusieurs impacts environnementaux.

Appauvrissement de la couche d'ozone

L'appauvrissement de la couche d'ozone désigne l'amincissement de celle-ci dans la stratosphère. Ce phénomène est provoqué par l'émission de certains gaz spécifiques (notamment l'usage de fluides frigorigènes de type CFC ou HCFC) et son effet est exprimé en kilogramme équivalent CFC-11. L'appauvrissement de la couche d'ozone a été combattu grâce à différents accords internationaux d'interdiction de tels fluides, comme par exemple le Protocole de Montréal signé en 1987.

As-a-service

L'approche « as-a-service » s'inscrit dans une tendance sociétale forte : le basculement d'une économie de la propriété vers une économie de la jouissance ou de la fonctionnalité (priorité donnée à l'usage). La conséquence pour le client est de ne plus avoir la charge d'investissement et de coûts fixes d'entretien mais de leur substituer des coûts d'exploitation variabilisés en regard de niveaux de service prédéfinis et garantis (engagement de performance). Une offre « as-a-service » est alors une offre sur mesure et « clef en main » intégrant des prestations de natures variées sur tout ou partie de la chaîne de valeur : la stratégie, la conception, l'ingénierie, la construction d'actifs sobres en énergie, les plateformes numériques, l'exploitation, le financement et l'engagement de résultat.

Audit énergétique

Un audit énergétique vise à établir un programme de travaux pour améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti. L'audit évalue notamment la capacité du patrimoine bâti à répondre à l'évolution de ses fonctions. Il peut s'ensuivre des choix sur l'avenir du patrimoine : cession, démolition, projet de construction neuve ou de rénovation, mutualisation, changement d'usage. Obligatoire pour certains bâtiments à usage collectif, l'audit énergétique concerne les entreprises de plus de 250 salariés depuis 2015.



Autoconsommation

Dispositif permettant à un producteur d'électricité de consommer sa propre production en bénéficiant d'un tarif lié soit à une obligation d'achat soit d'une prime de rémunération pour la part d'électricité qu'il ne consomme pas lui-même. Une opération d'autoconsommation doit toujours être raccordée au réseau public de distribution d'électricité. Elle se différencie donc du régime des « réseaux fermés de distribution d'électricité » ou de celui des « réseaux intérieurs des bâtiments ».

Autoconsommation collective

Un décret permet depuis 2017 de se regrouper pour produire et consommer à plusieurs sa propre électricité (souvent d'origine photovoltaïque). L'autoconsommation collective ne s'adresse pas exclusivement aux collectivités. Bailleurs sociaux, copropriétés, établissements scolaires, entreprises peuvent se lancer dans un projet d'autoconsommation collective, à condition de se regrouper au sein d'une personne morale et d'être proche géographiquement.

Autoconsommation individuelle

L'autoconsommation individuelle est un usage qui consiste à consommer (instantanément ou après une période de stockage) tout ou partie de sa production d'énergie (essentiellement photovoltaïque), le tout sur un même site. L'installation photovoltaïque est raccordée directement sur l'installation électrique intérieure. Dans les années 2000, l'instauration de l'obligation d'achat a ouvert la possibilité de la vente totale ou de la vente du surplus de la production à un tarif d'achat fixé par l'État. L'électricité non consommée est injectée sur le réseau et peut alors être revendue.

Autonomie énergétique

C'est arriver à se détacher des fournisseurs d'énergie en produisant sa propre énergie. C'est aussi se donner la possibilité d'en revendre une partie à d'autres personnes, si on en produit en excédent. Dans le cas des énergies renouvelables, ce concept peut avoir des limites : ces énergies restent une part limitée de la consommation car le soleil et le vent sont des énergies d'une part intermittentes mais aussi aléatoires. Pour atténuer sans supprimer ces difficultés liées à l'intermittence, des systèmes de stockage peuvent être envisagés. Et les coûts peuvent être élevés.





Base INIES

INIES est la base nationale française de référence sur les déclarations environnementales et sanitaires des produits, équipements et services pour l'évaluation de la performance des ouvrages. Gérée de façon participative par les acteurs de la construction, dont les pouvoirs publics, elle constitue un outil opérationnel pour généraliser l'éco-conception des bâtiments. La base INIES met à disposition des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) de produits de construction, des Profils Environnementaux Produits (PEP) d'Équipements, des données de services (énergie, eau) et des inventaires de cycle de vie des matériaux.

Bâtiment Bas Carbone

Les bâtiments dits « bas carbone », ou Label BBCA, sont une mesure de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Pour obtenir ce label, le bâtiment candidat doit répondre à plusieurs exigences. Pour la construction, sobriété et utilisation de matériaux biosourcés sont de mise. Au niveau de l'exploitation, des équipements fonctionnant aux énergies renouvelables ou faiblement carbonées sont requis. Enfin, il faut favoriser l'économie circulaire par la mise en place de matériaux recyclables.

Bâtiment Basse Consommation (BBC)

Un bâtiment BBC selon la réglementation thermique française RT 2012 est un bâtiment dont la consommation conventionnelle en énergie primaire, pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage, est inférieure de 80 % à la consommation normale réglementaire (soit 80 kWh EP/m²/an). Depuis 2013, le label BBC dans le neuf a disparu, remplacé alors par la nouvelle réglementation thermique. Dans l'existant, il est possible d'obtenir le label BBC Effinergie Rénovation lors de travaux de rénovation importante.

Bâtiment durable / Construction durable

Un bâtiment durable est un bâtiment qui réduit les impacts sur l'environnement ; réduit les rejets de CO₂ ; crée un environnement de vie plus sain ; utilise plus efficacement l'énergie. Dans le cadre de cette démarche, l'entreprise peut aussi engager une démarche de labellisation. Il est possible d'obtenir : le label HQE (Haute Qualité Environnementale), les labels HPE (Haute Performance Énergétique), THPE (Très Haute Performance Énergétique) et BBC, la qualification de bâtiment à énergie passive, la qualification de bâtiment à énergie positive (appelée aussi « BEPOS »).

B

Bilan Carbone®

Le Bilan Carbone® est un outil de diagnostic inventé par l'ADEME et désormais pris en charge par l'Association Bilan Carbone® pour analyser l'activité des particuliers, des entreprises, des collectivités et des administrations en termes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre. Il comptabilise six gaz : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'hydrofluorocarbure (HFC), le perfluorocarbure (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆). Le CO₂ étant le gaz le plus répandu, il est donc devenu une référence lorsque l'on évoque les données du Bilan Carbone (et également dans les autres référentiels internationaux, tel que le GHG Protocol). Les cinq autres gaz sont convertis en équivalent CO₂ et le résultat final du bilan carbone est exprimé en tonnes de CO₂ équivalent.

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Le BEGES est une évaluation de la masse totale des GES émis sur une année par les activités d'un produit ou d'une organisation, directement et indirectement. C'est un outil d'aide à la décision : il permet d'identifier les principaux postes d'émissions pour engager une démarche de réduction. Le BEGES est obligatoire depuis 2010 pour l'État, les entreprises de plus de 500 salariés, les collectivités de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de plus de 250 personnes. Il doit être renouvelé tous les 4 ans et est désormais publié sur le site de l'ADEME.

BIM

Le BIM ou Building Information Modeling est un processus intelligent basé sur un modèle 3D qui offre aux professionnels de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction les informations des bâtiments et des infrastructures. La finalité du BIM est d'avoir un clone virtuel de la construction réelle. Cet équivalent numérique permet de planifier, quantifier, analyser, simuler, détecter les erreurs, avant même la réalisation du projet. Et il évoluera avec la construction au fil du temps (conception, exécution, exploitation, rénovation et même démolition). Ce procédé permet donc de prendre les bonnes décisions avant travaux et de réduire les coûts. Le BIM peut par ailleurs intégrer le bilan carbone d'un projet de construction.

Biocarburant

Un biocarburant ou agrocarburant est un carburant produit à partir de matériaux organiques non fossiles, provenant de la biomasse et qui vient en complément ou en substitution du combustible fossile. Les biocarburants de première génération sont produits à partir de produits agricoles alimentaires tels que la canne à sucre et les graines de colza. Ils comprennent le bioéthanol (fait à partir de sucre et d'amidon) et le biodiesel (fait à partir d'huile végétale). Les biocarburants de seconde génération sont en cours de développement et sont dérivés de matières végétales non alimentaires telles que résidus des récoltes et déchets agricoles et municipaux.

B

Bioclimatisme

Le bioclimatisme est une conception intelligente d'une maison ou d'un bâtiment, en accord avec la géographie du lieu, pour optimiser et réduire au final ses besoins en chauffage, rafraîchissement et éclairage. Le choix d'une telle démarche favorise ainsi les économies d'énergie. Une attention toute particulière sera portée à l'orientation du bâtiment (afin d'exploiter l'énergie et la lumière du soleil), au choix du terrain (climat, topographie, zones de bruit, ressources naturelles) et à la construction (surfaces vitrées, protections solaires, compacité, matériaux).

Biocombustible

Les biocombustibles sont des combustibles non fossiles. Il s'agit de porteurs d'énergie qui stockent l'énergie dérivée de matériaux organiques (biomasse). Il y a de très nombreux types de biocombustibles. Les résidus agricoles, comme les déchets d'origine animale, peuvent aussi être des biocombustibles. Ils peuvent être solides, comme le bois de feu, le charbon de bois ou les granulés de bois; liquides, comme l'éthanol, le biodiesel et les huiles pyrolytiques ; ou gazeux, comme le biogaz.

Biodiversité

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. En 2019, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a rendu son rapport mondial. Cette plateforme réunit des scientifiques, issus de 110 pays, qui ont alerté sur l'imminence d'une sixième extinction des espèces. Un million d'espèces animales et végétales sont menacées de disparition (soit une espèce sur huit).

Biogaz

Le biogaz est une énergie verte obtenue à partir de la fermentation de matières organiques dans un environnement privé d'oxygène. On appelle ce procédé la « méthanisation ». Il se produit de manière naturelle dans la nature (marais, rizière), ou artificiellement dans des digesteurs (pour traiter des boues d'épuration, des déchets organiques industriels ou agricoles, etc.). Il contient une forte proportion de méthane (50 à 65 %) et possède donc un fort potentiel calorifique et énergétique.



B

Biomasse

La biomasse désigne l'ensemble des matières organiques. On entend par matière organique les matières d'origine végétale (résidus alimentaires, bois, feuilles) et celles d'origine animale (cadavres d'animaux, êtres vivants du sol). Il existe trois formes de biomasse : les solides (paille, copeaux, bûches) ; les liquides (huiles végétales, bio-alcools) ; les gazeux (biogaz). La biomasse n'est considérée comme une source d'énergie renouvelable que si sa régénération est au moins égale à sa consommation. La biomasse, essentiellement sous forme de bois, représente plus de 10% de la consommation mondiale d'énergie primaire (énergie disponible dans la nature avant toute transformation) et la seconde énergie renouvelable en France derrière l'énergie hydraulique.

Biométhane

Le biométhane est un gaz 100% renouvelable produit à partir de déchets issus de l'industrie agro-alimentaire, de la restauration collective, de déchets agricoles et ménagers, ou encore de boues de stations d'épuration. Ce biogaz épuré a les mêmes propriétés que le gaz naturel, et donc les mêmes usages. Il peut donc être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel très facilement (à l'inverse du biogaz qui sera plutôt utilisé localement).

Biotope

En écologie, un biotope est un type de lieu de vie défini par des caractéristiques physiques et chimiques déterminées relativement uniformes. Ce milieu héberge un ensemble de formes de vie composant la biocénose : flore, faune, fonge, et des populations de micro-organismes. Un biotope et la biocénose qu'il accueille forment un écosystème caractéristique. L'évolution de cet écosystème change notamment avec le climat, manifestant un nouvel équilibre du biotope. Dès les années 1950, l'ONU s'inquiète des modifications faites par l'homme, qui artificialisent les biotopes naturels.

Bois-énergie

Le bois-énergie est une des bioénergies issues de la biomasse. Surtout utilisé comme combustible primaire, il est de plus en plus transformé industriellement en sous-produit combustible (liquide, gazeux, ou solide). C'est une énergie considérée comme renouvelable, mais sa contribution à la pollution de l'air est élevée, comparée aux autres carburants. En particulier, la combustion du bois génère beaucoup plus de particules en suspension que d'autres combustibles tels que le gaz naturel. Les installations collectives que nous exploitons sont soumises à un strict contrôle des fumées et comportent donc des systèmes de filtration évolués.

B

Borne de recharge / Station de recharge

Une station de recharge de véhicules est une infrastructure équipée d'une – ou plusieurs – borne de recharge permettant la recharge des véhicules, notamment électriques et à hydrogène. Une station de charge comporte l'espace nécessaire au véhicule pour stationner, le point de charge (borne, coffret) et les autres éléments nécessaires, le cas échéant (armoires électriques de gestion « intelligente » de la charge). Près de 28 000 points de recharge pour véhicules électriques sont répartis sur toute la France et environ 80 pour les véhicules à hydrogène.

Boucle d'eau chaude

C'est un système de distribution d'eau chaude qui permet d'envisager plusieurs modes de chauffage pour un bâtiment, et ainsi préserver son avenir dès la phase de construction : chaudière à combustible, pompe à chaleur, réseau de chaleur - lesquels pouvant être plus ou moins renouvelables.

Boucle d'eau tempérée

Le principe de la boucle d'eau tempérée (ou boucle d'eau froide) repose sur une distribution d'eau à basse température vers les sous-stations des bâtiments raccordés. Dans ces sous-stations sont installées les pompes à chaleur destinées à produire l'eau chaude pour le chauffage, l'eau sanitaire et l'eau froide ou l'eau glacée pour le rafraîchissement ou la climatisation le cas échéant.

La boucle d'eau tempérée peut être alimentée par de multiples sources d'énergie qui peuvent être mutualisées sur une seule boucle : récupération sur réseaux d'eaux usées, géothermie, récupération sur groupe froid. Les pertes thermiques de ce type de réseau sont négligeables.

Budget-carbone restant

Le concept de budget carbone restant a été inventé par le GIEC, qui donne une définition : « Estimation des émissions mondiales nettes cumulées de CO₂ anthropique depuis une date de début donnée jusqu'au moment où les émissions anthropiques de CO₂ atteignent un niveau net nul, ce qui aurait pour effet, selon toute probabilité, de limiter le réchauffement planétaire à un niveau donné, compte tenu de l'impact des autres émissions anthropiques. » En raison des différences fondamentales entre les pays, la communauté scientifique a tenté de répartir le budget carbone mondial sous forme de budgets d'émissions nationaux. À titre d'exemple l'État français dans le cadre de sa Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a un budget carbone de 422 millions de tonnes équivalent CO₂ /an entre 2019 et 2023.

C

Calculette carbone / calculateur d'empreinte carbone

Ce type de calculateur permet d'estimer rapidement l'impact sur le climat de notre activité (ou bien d'un individu pour certains calculateurs). Ces calculateurs peuvent s'appuyer sur la méthodologie Bilan Carbone® développée par l'ADEME. Ils sont avant tout des outils de prise de conscience car ils permettent aux organisations de petite et moyenne tailles, engagées dans une démarche de réduction, de mesurer simplement et rapidement leurs émissions de CO₂ à partir des données qu'elles ont à disposition. L'outil permet d'établir un diagnostic identifiant les postes significatifs d'émission, par exemple : transports, bureaux, consommables.

Caténaire

Une caténaire est un ensemble de câbles permettant l'alimentation électrique des moyens de transports. L'électrification des transports est l'un des axes de la transition énergétique.

Centrale adiabatique

Le refroidissement adiabatique est un principe naturel de climatisation. Également connue sous les termes « rafraîchissement par évaporation » ou « bioclimatisation », cette méthode consiste à faire passer de l'air chaud et sec à travers un flux d'eau. Tandis que l'eau s'évapore, l'air se rafraîchit.

Centrale électrique

Une centrale électrique est un site industriel destiné à la production d'électricité et alimentant, au moyen du réseau électrique, les consommateurs, particuliers ou industriels éloignés de la centrale. La production d'électricité est assurée par la conversion en énergie électrique d'une énergie primaire qui peut être soit mécanique (force du vent, force de l'eau des rivières, des marées), soit chimique (réactions d'oxydoréduction avec des combustibles, fossiles ou non), soit nucléaire, soit solaire. Ces énergies primaires peuvent être renouvelables (biomasse) ou constituer des ressources dont les réserves sont limitées (combustibles fossiles).

Certificat d'Economie d'Énergie (CEE)

Voir également Obligé page 45

Le dispositif des CEE a été créé par la loi de 2005 afin de promouvoir les économies d'énergie dans le secteur diffus. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie. Il est imposé par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie et de carburants. Il existe deux types de CEE : les CEE classiques, et les CEE précarité (opérations réalisées au bénéfice des ménages modestes).

C

Certification de systèmes de management selon une norme internationale

Les certifications les plus connues sont les normes « ISO » (pour International Organization for Standardization, ou Organisation Internationale de Normalisation). Par exemple, la norme ISO 14001 définit les critères d'un système de management environnemental et fournit, le cas échéant, une certification. Elle propose un cadre que les entreprises ou organisations peuvent appliquer pour mettre en place un système efficace de management environnemental. Autre norme qui relève de la certification ISO: la norme ISO 9001. Elle définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer en permanence la satisfaction de leurs clients et fournir des produits et services conformes. La norme ISO 50001 définit quant à elle un cadre d'exigences pour que les organismes puissent notamment élaborer une politique pour une utilisation plus efficace de l'énergie, s'appuyer sur des données pour mieux comprendre les problèmes liés à la consommation d'énergie et améliorer en continu le management de l'énergie.

Chaleur de récupération / Chaleur fatale

La chaleur de récupération, ou chaleur fatale, est la chaleur générée par un procédé qui n'en constitue pas la finalité première, et qui n'est pas récupérée. La chaleur fatale peut être réutilisée directement, ou après concentration et/ou stockage, pour améliorer un processus, pour chauffer un lieu ou des objets, pour refroidir ou pour produire de l'électricité. Les sources de chaleur fatale sont très diversifiées. Il peut s'agir de sites de production d'énergie (les centrales nucléaires), de sites de production industrielle, de certains bâtiments tertiaires ou encore d'Unité de Valorisation Énergétique (aussi appelée Usines d'Incinération des Ordures Ménagères). Il s'agit généralement d'améliorer à la fois l'efficacité énergétique et l'efficacité environnementale d'un système impliquant une production de chaleur.

Chaleur renouvelable

La chaleur renouvelable est un pilier de la transition énergétique, qui permet de répondre aux besoins en chaleur (près de la moitié de la consommation énergétique française) avec des énergies renouvelables locales : bois-énergie, biogaz, chaleur de récupération industrielle, énergie des déchets, géothermie, solaire. La loi de transition énergétique pour la croissance verte établit d'ailleurs qu'en 2030, 38% de la consommation finale de chaleur devra être de source renouvelable.

C

Chaudière biomasse

La chaudière biomasse fonctionne comme un appareil de chauffage par combustion classique, au fioul ou au gaz, sauf qu'elle utilise comme combustible le bois, des sous-produits du bois comme la sciure et l'écorce, et des résidus organiques tels que la paille et les coques de fruits. La distribution de la chaleur qu'elle produit est basée sur une installation hydraulique, qui répand une chaleur confortable dans les pièces via un circuit de chauffage central. Contrairement au poêle à bois, qui est surtout utile comme chauffage d'appoint, la chaudière biomasse peut chauffer l'ensemble d'un logement, voire fournir de l'eau chaude sanitaire.

Chaufferie

Une chaufferie est une installation de production d'énergie sous forme de chaleur, destinée à chauffer un ou plusieurs bâtiments, voire fournir de l'eau chaude sanitaire. Une chaufferie peut comporter plusieurs chaudières avec des combustibles différents. On parle alors de chaufferie mixte (exemple bois-gaz). Lorsqu'une chaufferie permet de chauffer plusieurs bâtiments, on doit implanter un réseau de chaleur.

Circuit court

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Quelques exemples de vente directe du producteur au consommateur : la vente à la ferme (panier, cueillette, marché à la ferme), la vente collective (point de vente collectif ou panier collectif), la vente sur les marchés, la vente en tournées ou à domicile, etc.



CO₂

Abréviation chimique pour dioxyde de carbone. Le CO₂, gaz incolore, inerte et non toxique, est le principal gaz à effet de serre à l'état naturel, avec la vapeur d'eau. Sa durée de vie dans l'atmosphère est d'environ 100 ans. Il est produit lorsque des composés carbonés sont brûlés et en présence d'oxygène. Ses sources naturelles sont très nombreuses : éruptions volcaniques, respiration des plantes, des animaux et des hommes, incendies naturels de forêts, décomposition de la matière organique morte de plantes et d'animaux...

Sous l'action de l'homme, le taux de CO₂ dans l'atmosphère augmente régulièrement. En France, au cours des 20 dernières années, 70% à 90% des émissions de dioxyde de carbone proviendraient de la combustion des carburants d'origine fossile.

C

Coefficient de conversion Energie Finale / Energie Primaire

Le facteur de conversion en énergie primaire du kWh électrique est le coefficient qui permet d'agréger, dans des bilans énergétiques, l'énergie électrique avec les énergies primaires. C'est un paramètre très important de la politique énergétique. Il est à ce stade de 2,58 (coefficient pris en compte par exemple dans la RT2012) mais il devrait évoluer vers la valeur de 2,3. La baisse de ce coefficient favorise les solutions électriques.

Cogénération

Voir également Micro-cogénération et Mini-cogénération page 41

La cogénération consiste à produire simultanément de l'électricité et de la chaleur à partir d'une même énergie primaire et au sein de la même installation. Elle se base sur le fait que la production d'électricité dégage une grande quantité de chaleur habituellement inutilisée. La cogénération valorise cette chaleur afin d'atteindre un rendement énergétique global pouvant atteindre 85%. La cogénération permet ainsi d'optimiser la consommation du combustible initial et de réduire les rejets de gaz à effet de serre.

Collectivité locale / collectivité territoriale

Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État et bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale. Selon la Constitution, les collectivités s'administrent librement dans les conditions prévues par la loi. Elles ne possèdent que des compétences administratives, ce qui leur interdit de disposer de compétences étatiques, comme édicter des lois ou des règlements autonomes, bénéficier d'attributions juridictionnelles ou de compétences propres dans la conduite de relations internationales. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier, les collectivités d'outre-mer.

Combustible Solide de Récupération (CSR)

Les CSR sont des combustibles solides, secs et propres, préparés à partir de déchets non dangereux n'ayant pas pu être triés et recyclés, et utilisés pour la valorisation énergétique dans des usines d'incinération ou de co-incinération. La production de CSR à partir des refus de tri permet de valoriser jusqu'à 98% de déchets ménagers ou de DIB (Déchet Industriel Banal). Elle réduit ainsi fortement le volume des déchets ultimes à enfouir en centres de stockage. Le CSR produit est ensuite utilisé dans des installations industrielles fortement consommatrices d'énergie (par exemple cimenteries), mélangé à d'autres combustibles.



Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)

La CRE est une autorité administrative indépendante française, créée en 2000 et chargée de veiller au bon fonctionnement du marché de l'énergie et d'arbitrer les différends entre les utilisateurs et les divers exploitants. Sa compétence de régulateur s'étend aux marchés du gaz et de l'électricité.

Communauté énergétique citoyenne

Créées par l'Union Européenne, les communautés énergétiques citoyennes aident les citoyens européens, les petites entreprises et les collectivités locales à prendre en main la question énergétique sur leur territoire. Elles peuvent réaliser des opérations de partage d'énergie et valoriser leur énergie renouvelable sur le marché, en garantissant un accès prioritaire aux petites installations pour l'injection d'énergie renouvelable sur le réseau.

Communauté d'énergie renouvelable

La législation européenne donne dorénavant le droit aux communautés et aux individus de produire, stocker, consommer et revendre leur propre énergie. En Europe, la production d'énergie issue des communautés d'énergie renouvelable a un potentiel considérable. La récente directive européenne sur les énergies renouvelables inscrit et définit la notion de « communauté d'énergie renouvelable ». Une telle communauté est une entité juridique (conforme au droit national) qui repose sur une participation ouverte et volontaire. Autonome, elle est contrôlée par ses actionnaires ou membres « à proximité » des projets EnR auxquels elle a souscrit et qu'elle a élaborés. Les actionnaires ou les membres de la communauté sont des personnes physiques, des PME ou des collectivités locales. L'objectif premier de la « communauté » n'est pas le profit, mais l'obtention d'avantages environnementaux, économiques ou sociaux pour ses membres.

Compensation carbone / Mécanisme de contribution à la neutralité carbone

La compensation carbone consiste à essayer de contrebalancer ses propres émissions de CO₂ par le financement de projets de réduction d'autres émissions ou de séquestration de carbone. Elle est l'un des outils disponibles pour atteindre la neutralité carbone dans le cadre de l'atténuation du réchauffement climatique. Elle s'applique essentiellement au CO₂, mais peut s'appliquer également aux émissions d'autres gaz à effet de serre. Cette démarche, souvent volontaire, peut être adoptée par des particuliers, des acteurs économiques, des collectivités publiques ou même des États. Elle s'appuie sur des règles strictes et des standards de référence, comme le Gold Standard. Malgré ses co-bénéfices vis-à-vis d'autres aspects du Développement Durable, la compensation carbone doit être limitée en bout de chaîne aux émissions de gaz à effet de serre n'ayant pu être réduits par la sobriété et des actions de performance énergétique qui restent prioritaires. En effet la compensation n'est pas exempte de critiques (efficacité, limites, assimilation à un « droit à polluer » de la part des pays riches...).

C

Conseiller en Energie Partagée (CEP)

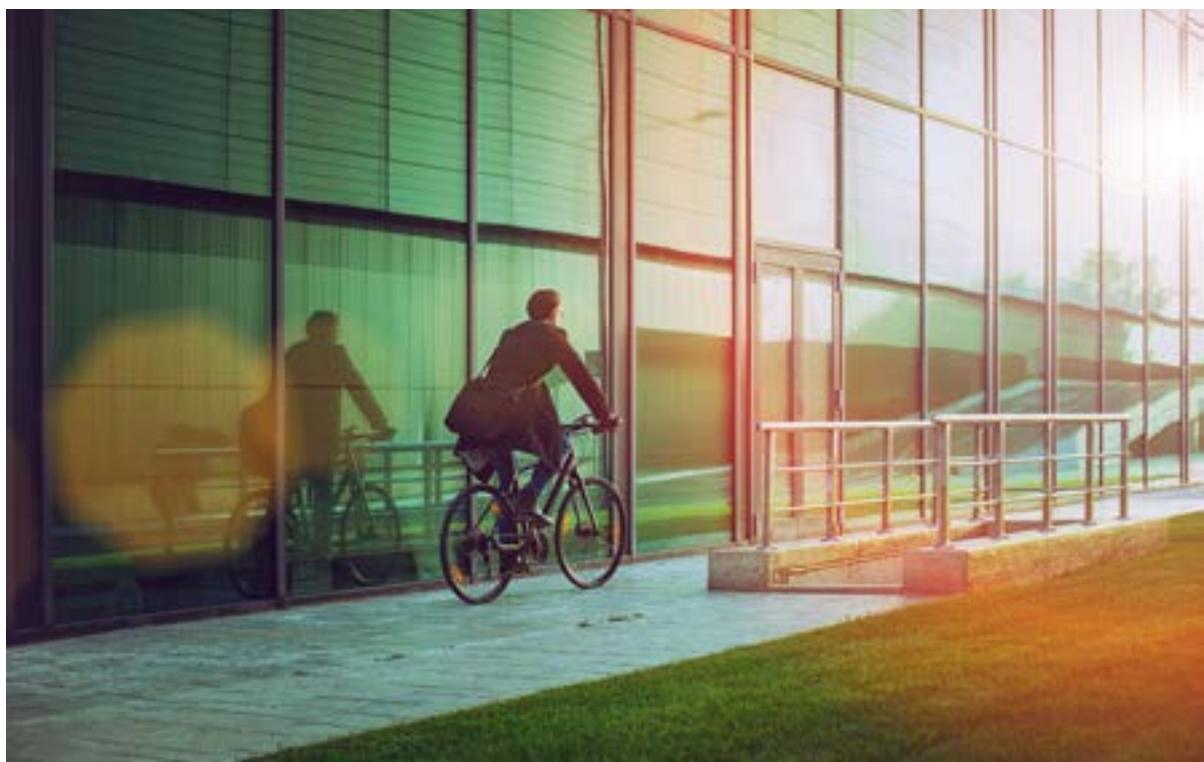
Le Conseiller en énergie partagée est un dispositif créé par l'ADEME, permettant aux communes de moins de 10 000 habitants d'un même territoire de mutualiser les services d'un CEP. Actuellement, il existe un réseau national regroupant environ 130 CEP. Après avoir établi un bilan énergétique global du patrimoine communal des communes adhérentes, le conseiller énergie présente aux élus une vision globale de leur patrimoine et de leurs dépenses en énergie. Il réalise aussi un suivi personnalisé de la commune : suivi des consommations, accompagnement de projets, actions de sensibilisation.

Consommation énergétique

La consommation énergétique est l'indicateur qui révèle la quantité d'énergie consommée : fossile, hydroélectrique, nucléaire ou autres. Il tient compte de l'énergie du matériau produit lors de la combustion et est exprimé en MJ - Mégajoule ou en kWh selon la puissance des équipements.

Contenu carbone (électricité, gaz, renouvelables)

C'est le contenu de CO₂ présent dans les énergies. Les émissions associées à la production, au transport (aussi appelé « amont ») et à la combustion d'une tonne de charbon, de pétrole ou de gaz naturel sont les plus faciles à calculer. Ainsi, sur la base des données de la Base Carbone de l'ADEME, l'Union Française de l'Electricité indique ainsi que le charbon est sans surprise l'énergie fossile la plus émettrice de CO₂ (377 g CO₂/kWh), devant le fioul domestique (325 g CO₂/kWh), les carburants routiers à base de pétrole (entre 310 et 325 g CO₂/kWh) ou encore le gaz naturel (227 g CO₂/kWh).



C

Continuum écologique

Le continuum écologique est constitué de l'ensemble des milieux favorables à un groupe d'espèces et reliés fonctionnellement entre eux. Il est donc constitué de différentes zones : des zones tampons, des zones nodales (fleuves, cœurs de massifs forestiers, etc.) et des corridors écologiques qui les relient. A l'échelle régionale ou nationale, ces ensembles constituent un réseau écologique qu'il est nécessaire de préserver au maximum grâce à des offres et des solutions axées sur la neutralité carbone.

Contrats de Performance Energétique (CPE)

Les contrats de performance énergétique ont été introduits en France par la loi Grenelle I en 2009, visant à améliorer et à garantir la performance énergétique d'un bâtiment ou parc immobilier par rapport à une situation de référence. Les CPE sont les seuls contrats dont l'objet est exclusivement dédié à l'efficacité énergétique et à la réduction des consommations. Constitue un CPE tout contrat conclu entre le maître d'ouvrage d'un bâtiment et une Société de services d'efficacité énergétique visant à garantir, par rapport à une situation de référence contractuelle, une diminution des consommations énergétiques du bâtiment ou du parc de bâtiments, vérifiée et mesurée dans la durée, par un investissement dans des travaux, fournitures ou services. Dans les marchés publics, ils sont conclus sous forme de marché classique pour les CPE Services ; de marché global de performance ou de marché de partenariat pour les CPE Systèmes et les CPE Patrimoine.

Contrat de Performance Energétique « Service »

Les CPE « Services » sont des contrats de prestations de service d'efficacité énergétique active. Ils consistent à équiper le bâtiment de dispositifs de suivi et de contrôle à distance au moyen desquels il est possible d'instaurer un dialogue entre les acteurs de la performance énergétique et de fixer des objectifs compris et partagés (optimisation des consommations, lutte contre le gaspillage d'énergie). Les CPE « Services » optimisent le pilotage des consommations énergétiques et garantissent une performance énergétique de 10 à 15 %, avec un temps de retour de 1 à 5 ans en moyenne.

Contrat de Performance Energétique « Système »

Les CPE « Systèmes » sont des contrats globaux de rénovation des systèmes de production/distribution d'énergie et services associés d'efficacité énergétique active (pouvant intégrer quelques interventions sur le bâti de type ouvrants ou combles). Ils reposent principalement sur le changement ou la modernisation des équipements de production/distribution de l'énergie dans le bâtiment. Les CPE « Systèmes » garantissent une performance énergétique de 20 à 25 %, avec un temps de retour de 5 à 10 ans.

C

Contrat de Performance Energétique « Patrimoine »

Les CPE « Patrimoines » sont des contrats globaux qui engagent des travaux de rénovation lourde pour améliorer notablement la qualité énergétique du bâti. Cette famille implique des travaux sur le bâti, tels que l'étanchéité et l'isolation (performance énergétique dite « passive » par rapport à la performance dite « active » des deux premières familles). Les prestations de travaux sont associées à de l'exploitation-maintenance dans la durée. Ils garantissent une performance énergétique de 40 à 60 %, avec un temps de retour supérieur à 10 ans.

Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)

La contribution au service public de l'électricité est une taxe qui porte sur toute livraison d'électricité acheminée vers un consommateur final. Sont redevables de la CSPE : les fournisseurs d'électricité (entreprises) ; les personnes qui produisent de l'électricité et l'utilisent pour leurs propres besoins. Elle est acquittée par le consommateur final d'électricité (via sa facture).

Corridor écologique

Les corridors écologiques, véritables couloirs de nature, assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Un corridor relie différentes populations et favorise la dissémination et la migration des espèces ainsi que la recolonisation des milieux perturbés (ex : une passerelle qui surplombe une autoroute et relie 2 massifs forestiers constitue un corridor écologique). Ils sont un élément essentiel de la conservation de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes.

Cradle-to-cradle

Du « berceau au berceau » (en anglais : *cradle to cradle*) est un concept d'éthique environnementale ou de philosophie de la production industrielle. L'économie linéaire consistant à extraire des matières premières, produire des biens, les consommer puis les jeter, est aujourd'hui de plus en plus remise en cause. Elle apparaît en effet comme principal responsable des phénomènes de réchauffement climatique, de pollution des milieux et des difficultés d'approvisionnement en ressources. Dans le cadre plus général de l'économie circulaire, le modèle « *cradle to cradle* » intègre, à tous les niveaux, de la conception, à la production et à la réutilisation du produit, une exigence écologique dont le principe est la préservation des matières premières, le zéro pollution et le zéro déchet. Un produit fabriqué doit pouvoir, une fois recyclé, produire à nouveau le même produit, seul un ajout d'énergie renouvelable intervenant dans le cycle. Un genre de « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », version écoconception.

C

Crédit carbone

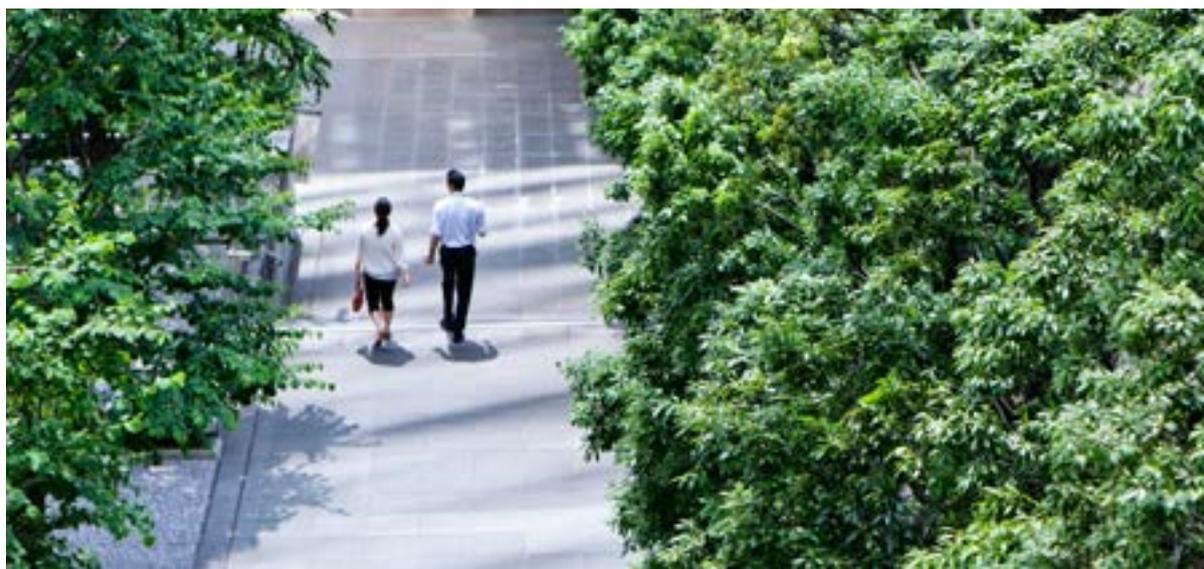
Un « crédit-carbone » est un certificat attestant de la mise en œuvre d'actions ayant réduit d'une tonne les émissions de gaz à effet de serre. Un système de crédits carbone (CER ou URE) avait été mis en place dans le cadre du protocole de Kyoto (mécanismes de flexibilité), dans le but de développer les projets de réduction d'émission dans les pays en développement (Mécanisme de développement propre). Des crédits carbone peuvent également être délivrés par des organismes, certifiés selon divers standards. Ces crédits sont utilisés principalement dans le cadre de la Compensation carbone.

Crédit mobilité

Le « crédit mobilité » est une solution proposée aux collaborateurs d'une entreprise qui permet une meilleure efficacité dans la gestion de la flotte automobile. Concrètement, le crédit mobilité se décline en plusieurs variantes : le salarié peut décider de changer de voiture en choisissant un modèle plus petit (dans ce cas, la différence de prix est reversée au salarié) ; le salarié peut opter pour la location ponctuelle d'un véhicule ou favoriser l'autopartage ; le salarié renonce totalement au véhicule de fonction et, dans ce cas, il bénéficie d'un crédit mobilité important. Le principal avantage est de favoriser une meilleure efficacité de la gestion de la flotte automobile : autopartage, achat de voitures moins polluantes ou plus petites, achat de scooters.

Cycle combiné

L'expression cycle combiné caractérise un mode combiné de production d'énergie ou une centrale utilisant plus d'un cycle thermodynamique. Une centrale thermique à Cycle Combiné Gaz produit de l'électricité grâce à la chaleur dégagée par la combustion de gaz naturel. Capable de monter à pleine puissance en moins d'une heure, elle répond aux fortes variations de consommation, notamment pendant les jours de grand froid.



D

Décarbonation d'un bâtiment

Ensemble des mesures et techniques qui visent à réduire la « teneur en carbone » des bâtiments, c'est-à-dire toutes les émissions de gaz à effet de serre liées au cycle de vie du bâtiment.

Déchet

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

Déchets dangereux

Les déchets dangereux sont des déchets qui présentent un risque pour la santé humaine et l'environnement : déchets amiantés, appareils contenant des dérivés chimiques chlorés, produits chimiques des ménages (y compris bouteilles de gaz), déchets d'équipements électriques et électroniques, cartouches d'impression, piles et accumulateurs, certains emballages, gaz fluorés, huiles minérales et synthétiques entières usagées, déchets médicaux, déchets de l'agrofourniture et équipements non utilisés, équipements de protection individuelle chimique usagés, véhicules hors d'usage.

Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE ou D3E)

Déchets issus des équipements fonctionnant grâce au courant électrique (ou à des champs électromagnétiques) avec une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

Déchets industriels dangereux

Ces déchets nécessitent un traitement spécial, conforme aux exigences réglementaires. Tous les déchets collectés et traités font l'objet d'une émission de Bordereaux de Suivi des Déchets : solvants, graisses, colles, résines, tubes fluo, lampes à mercure...

Déchets inertes

Constitués de gravats, de sable, de terre ou encore de gravillons, les déchets inertes ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante en cas de stockage et ne se décomposent pas. Ils peuvent être utilisés en remblai si la qualité le permet ou être acheminés en carrières ou en installations de Stockage des Déchets Inertes. En cas de pollution de ces déchets par des hydrocarbures ou autres produits dangereux pour l'homme et l'environnement (ex : terres souillées, présence de plastique, ...) ils sont classés en Déchets Industriels Spéciaux et subissent un traitement adapté.

D

Déchets non dangereux

Le traitement des déchets non dangereux dépend de leur nature. Ci-après quelques exemples : déchets de bois, déchets de carton, déchets d'éléments d'ameublement et textiles, emballages, déchets de l'agrofourniture, pneus usagés, papiers, déchets du bâtiments, déchets des travaux publics, déchets organiques des gros producteurs, déchets organiques des ménages, déchets des activités économiques.

Déclaration de performance extra-financière

Communication par une entreprise d'informations sociales, environnementales, sociétales et de gouvernance, contribuant ainsi à une meilleure transparence sur ses activités, ses caractéristiques et son organisation. Issu de la transposition de la directive européenne du 22 octobre 2014, le dispositif est désormais demandé uniquement aux grandes entreprises de plus de 500 salariés avec un total de bilan dépassant 20 M€ ou un chiffre d'affaires supérieur à 40 M€.

Décret 5 Flux

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (voir LTECV) encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation. Dans le prolongement de cette loi, un décret de 2016 fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations) de trier à la source 5 flux de déchets (papier/carton, métal, plastique, verre, bois) afin de favoriser la valorisation de ces matières.

Décret tertiaire

Aussi appelé décret de rénovation tertiaire, il s'agit d'un décret de rénovation des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² qui précise les modalités d'application de la loi Elan (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, loi promulguée en 2018). La loi vise une réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 40% dès 2030 puis de 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010. Il en résulte une obligation de mesure puis de réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français. Les actions portent sur la performance énergétique des bâtiments, l'installation d'équipements performants et de dispositifs de contrôle et de gestion des équipements, les modalités d'exploitation des équipements et l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie. Le décret est entré en vigueur au 1^{er} octobre 2019.

D

Délégation de Service Public (DSP)

La Délégation de Service Public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. La forme de DSP permet d'intégrer le savoir-faire d'une entreprise privée pour œuvrer en faveur de la transition énergétique, par exemple dans le domaine de la gestion de l'eau ou des déchets. Elle relève de la catégorie des concessions au sens du droit de l'Union Européenne et du Code de la commande publique (concession de travaux et services ou affermage).

Développement Durable

Politique de développement qui s'efforce de concilier la protection de l'environnement, l'efficacité économique et la justice sociale, en vue de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs. Adoptés en septembre 2015 lors d'un sommet des Nations Unies, les 17 objectifs du programme de Développement Durable mondial à l'horizon 2030 et leurs 169 sous-objectifs sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Diagnostic de Performance Energétique (DPE)

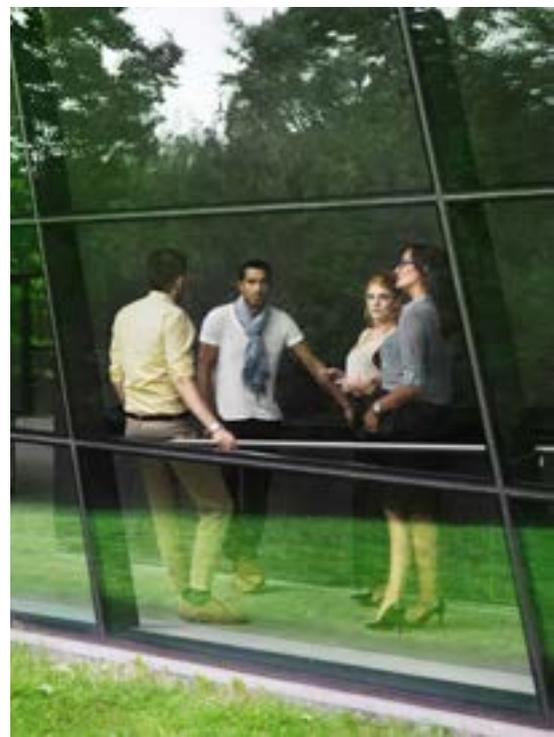
Le DPE renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment tertiaire, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Diagnostic obligatoire lors de la vente ou de la location d'un logement. Il est à distinguer de l'audit énergétique.

Digital

Anglicisme du terme français « numérique » ; qui est relatif à l'utilisation d'une technologie et à l'utilisation ou au stockage de données ou d'informations sous forme de signaux numériques. Le digital s'inscrit désormais dans tout le cycle de vie d'un bâtiment : conception, exploitation, usage, jusqu'à l'anticipation de sa réversibilité.

Distributeur d'énergie

Entreprise chargée de distribuer l'électricité à partir du réseau haute ou moyenne tension d'une région ou d'un pays.



E

Echangeur thermique

Dispositif permettant de transférer de l'énergie thermique d'un fluide vers un autre sans les mélanger (dans deux circuits distincts).

Eco-béton

Eco-matériau de construction fabriqué avec des produits de recyclage de haute qualité. L'éco-béton réduit le transport de granulat, l'exploitation de carrières, les coûts de fabrication, et favorise le recyclage des déchets issus de la démolition d'ouvrages. Il possède les mêmes propriétés de résistance qu'un béton traditionnel. L'éco-béton peut être issu de béton de démolition ou fabriqué à partir de fibres végétales.

Eco-gestes

Gestes citoyens destinés à réduire la pollution et limiter les consommations d'énergie ou d'eau et de limiter la production de déchets. Les éco-gestes entrent dans le champ de la sobriété énergétique (réduction de la demande au plus juste des besoins sans perte de confort ni de qualité de vie).

Eco-quartier

Partie de ville ou ensemble de bâtiments (par exemple à l'échelle d'une ZAC) qui intègre les exigences du Développement Durable, en ce qui concerne notamment l'énergie, l'environnement, la vie sociale. Le label d'Etat EcoQuartier encourage les réalisations exemplaires d'aménagement durable des territoires. Il récompense la vision, la volonté et l'action de la collectivité locale porteuse du projet. La ZAC de Bonne (Grenoble), Clichy Batignolles (Paris) et le Grand Coudoux (Coudoux) sont tous trois lauréats du label EcoQuartier en 2019.

Eco-responsabilité

Intégration des préoccupations environnementales et sociales dans la gestion du patrimoine et le fonctionnement des administrations publiques.

Ecoconception

Conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances.

E

Economie circulaire

Organisation d'activités économiques et sociales recourant à des modes de production, de consommation et d'échange fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement. Ce modèle implique la mise en place de nouveaux modes de conception, de production et de consommation plus sobres et efficaces (éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de fonctionnalité, etc.) et à considérer les déchets comme des ressources.

Economie d'énergie

Réduction de la consommation d'énergie, en vue notamment de protéger les ressources naturelles non-renouvelables et les pertes sur l'énergie produite.

Ecosystème

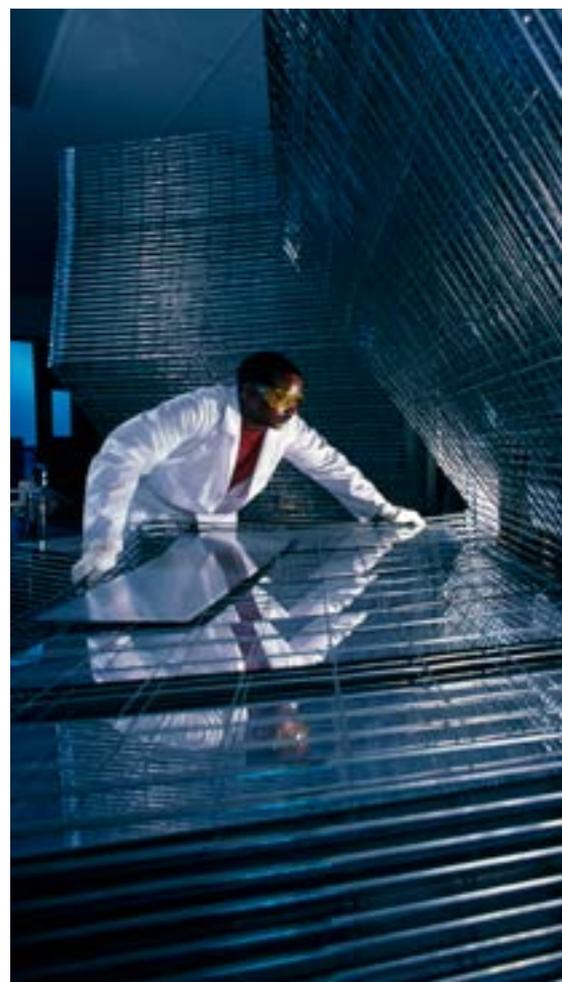
Système au sein duquel il existe des échanges cycliques de matières et d'énergie, dus aux interactions entre les différents organismes présents (biocénose) et leur environnement (biotope).

EcoVadis

EcoVadis est une plateforme collaborative de notation de RSE des entreprises. Son objectif est de faciliter la gestion responsable des partenaires par le suivi et le partage des performances RSE avec toutes les parties prenantes impliquées. Des entreprises de toutes tailles collaborent sur la plateforme et partagent diverses informations. On peut trouver sur EcoVadis des fiches d'évaluations basées sur des preuves, des résultats, données comparatives par secteur et outils de suivi et d'amélioration des performances.

Effacement énergétique

Action de réduire temporairement la consommation électrique par un industriel ou un particulier par rapport à sa base normale et de manière volontaire.





Effet de serre

Réchauffement de l'atmosphère terrestre causé par la présence de certains gaz qui retiennent la chaleur (dont le dioxyde de carbone et le méthane). Ces gaz absorbent les rayons émis par la Terre, retardant ainsi la déperdition d'énergie du système atmosphérique vers l'espace.

Efficacité énergétique

Amélioration des procédés, technologies et produits pour réduire leur consommation énergétique et augmenter leur rendement. Il s'agit d'atteindre au moins le même résultat en consommant moins d'énergie.

Electricité « verte »

Electricité produite à partir d'une énergie d'origine renouvelable : énergie hydraulique, éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice et marémotrice, biomasse (bois, gaz de décharge, gaz de stations d'épuration d'eaux usées, biogaz). Par extension, une offre d'électricité est qualifiée de « verte » si le fournisseur d'électricité peut prouver qu'une quantité d'électricité verte ou d'origine renouvelable équivalente à la consommation a été injectée sur le réseau électrique. Un outil de traçabilité existe à l'échelle européenne : les Garanties d'Origine.

Emissions de GES anthropiques

Emissions de gaz à effet de serre générées par les activités humaines. Les principaux gaz responsables de l'effet de serre sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces six gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalent CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalent CO₂.

Emissions évitées

Réductions d'émissions réalisées par une activité, un produit et/ou un service par rapport à une situation de référence.

Emission indirecte de GES

Émissions indirectement émises par l'achat d'électricité, ou de chaleur et de froid ainsi que par l'utilisation d'un produit ou d'un service en amont ou en aval.

Emissions résiduelles

Emissions incompressibles de gaz à effet de serre considérées inévitables selon l'état actuel des connaissances ou dont leur réduction ne pourrait être obtenue qu'à un coût prohibitif.

E

Empreinte carbone

À l'échelle du territoire français par exemple, ce sont les émissions directes de la population française et les émissions indirectes liées à la production et au transport des biens et services qu'elle consomme, que ceux-ci soient produits en France ou à l'étranger (les émissions liées aux exportations sont exclues de l'empreinte carbone de la France).

Energie décarbonée

Energie qui n'émet pas ou peu de gaz à effet de serre (en particulier CO₂) comme les énergies renouvelables et de récupération ou le nucléaire.

Energie fatale

Quantité d'énergie inéluctablement présente ou piégée dans certains processus ou produits, qui parfois - au moins pour partie - peut être récupérée et/ou valorisée.

Energie finale

L'énergie «finale» est la quantité d'énergie consommée et facturée à son point d'utilisation. Elle mobilise une ressource dite «énergie primaire» correspondant à cette quantité finale augmentée de l'énergie nécessaire à sa production et à son transport.

Energie primaire

Energie présente dans les ressources naturelles (charbon, pétrole brut, gaz naturel, uranium, bois-énergie, biogaz, etc.) avant toute transformation.

Energies Renouvelables (EnR)

Sources d'énergies multiples issues d'un processus naturel : le vent (énergie éolienne, houlomotrice) ; le soleil (énergie thermique, photovoltaïque, thermodynamique) ; la chaleur terrestre (géothermie) ; l'eau (énergie hydroélectrique, marémotrice) ; la biodégradation (biomasse) ; le biocarburant ; l'hydrothermie (les calories des cours d'eau). Contrairement aux énergies fossiles, les EnR sont renouvelables à l'échelle du temps humain.



E

Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R)

Terme utilisé pour regrouper à la fois les énergies renouvelables et celles de récupération. Les énergies de récupération sont des énergies dites « propres », au même titre que le solaire, la biomasse ou le vent. Comme leur nom l'indique, valoriser les énergies de récupération consiste à récupérer de l'énergie qui, à défaut, serait perdue. Dans un premier temps, on identifie puis retire tous les déchets qui pourraient être dangereux ou recyclés. Lorsque ces déchets triés seront déposés au four, ils dégageront, de par leur combustion, une forte chaleur, qui produira de la vapeur. C'est cette vapeur, qui, une fois envoyée dans un réseau de canalisations, sera transformée en énergie. Cette vapeur peut alimenter un réseau de chauffage urbain.

Energie utile

Part de l'énergie finale réellement exploitée pour satisfaire le besoin de l'utilisateur.

Energie verte

Une énergie propre, ou énergie verte, est une source d'énergie dont l'exploitation ne produit que des quantités négligeables de polluants par rapport à d'autres sources plus répandues et considérées comme plus polluantes. Il existe différentes sources d'énergie verte. Les principales sont l'énergie géothermique, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie de récupération, la biomasse ou le biogaz.

Energy Management System (EMS)

Un Energy Management System (EMS, ou Système de Management de l'Energie) est un ensemble d'outils informatiques utilisés par les gestionnaires de réseaux électriques de transport afin de surveiller, contrôler et optimiser les performances de la production et du réseau électrique tout en assurant sa sûreté de fonctionnement. Un EMS peut par exemple être mis en place localement sur un projet mobilisant plusieurs énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, énergies marines...).

Energy Storage System (ESS)

Il s'agit d'un système de stockage de l'énergie, aussi appelé BESS (Battery Energy Storage System) dans le cas d'un stockage par batterie. Un ESS permet de valoriser avec efficacité les énergies renouvelables et propres lorsqu'elles sont intermittentes, telles que l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Stocker de la chaleur ou de l'électricité permet de stabiliser les réseaux énergétiques et de lisser les irrégularités de production/consommation dans le contexte de développement des énergies renouvelables, particulièrement sur les sites insulaires ou isolés.



Engagement de performance énergétique

Obligation contractuelle souscrite par un fournisseur ou un prestataire à l'égard d'un bénéficiaire (acheteur) afin de lui assurer (voire de lui garantir) l'atteinte d'un résultat (généralement la réduction des consommations énergétiques finales d'un système, d'un bâtiment ou d'un parc immobilier et par rapport à une situation de référence). La performance doit pouvoir être suivie dans le temps selon un plan de mesure.

Epuisement des ressources non renouvelables

Les ressources non renouvelables sont des ressources limitées et qui se constituent sur des milliers d'années. Cet indicateur quantifie la consommation de matières premières pendant le cycle de vie du produit, ce qui réduit leur disponibilité pour les générations futures. Il est exprimé en réserve par personne, une unité qui représente la quantité de ressources disponibles pour un citoyen mondial moyen.

Équipement de récupération de chaleur

Équipement de récupération de chaleur fatale ou « chaleur perdue » pour favoriser son exploitation sous forme de chaleur thermique.

Équivalent logement

Représente la consommation d'un logement moyen, d'environ 70 m², occupé par une famille de quatre personnes. Il sert de référence commune pour exprimer les quantités de chaleur livrées quelles que soient les caractéristiques des bâtiments desservis (logement, bureaux, hôpitaux, gymnases...).

EU ETS (European Union Emission Trading Scheme)

C'est le système européen de quotas de CO₂. Le système a été mis en place en 2005. Il impose une réduction progressive des émissions globales des installations fortement émettrices de gaz à effet de serre, et établit un marché des permis d'émission. Appelé en français le SEQE (Système d'échange de quotas d'émission).

Externalité

L'externalité résulte d'une activité humaine, lorsque le responsable de l'activité en question ne tient pas totalement compte des effets de celle-ci sur les possibilités de production et de consommation d'autrui et qu'il n'existe aucune forme de compensation pour ces effets. Lorsque les effets sont négatifs, on parle de coûts externes, et lorsqu'ils sont positifs, d'avantages externes.



FEDENE

Fédération des Services Energie Environnement. Regroupement de 500 entreprises de services aux bâtiments, équipements, infrastructures énergétiques et aux occupants dans les domaines de l'énergie et l'environnement.

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES)

Document normalisé qui présente les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit ainsi que des informations sanitaires dans la perspective du calcul de la performance environnementale et sanitaire du bâtiment pour son écoconception.

Financements verts

Investissements en faveur de la transition écologique et énergétique.

FLAME

Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Energie et du Climat. A pour vocation de mobiliser l'ensemble des acteurs des territoires pour accompagner la transition énergétique et le développement de la société.

Fluides frigorigènes

Un fluide frigorigène (ou réfrigérant) est un fluide pur ou un mélange de fluides purs présents en phase liquide, gazeuse ou les deux à la fois en fonction de la température et de la pression de celui-ci. La principale propriété des fluides frigorigènes est de s'évaporer à une faible température sous pression atmosphérique. Les fluides frigorigènes sont utilisés dans les systèmes de production de froid (climatisation, congélateur, réfrigérateur, etc.). Le protocole de Montréal a démontré l'action destructrice de certains fluides frigorigènes sur la couche d'ozone. Mais ils peuvent être remplacés par des fluides frigorigènes bas carbone, qui ont un PRP (Potentiel de Réchauffement Planétaire) inférieur à 150, soit un impact environnemental réduit.

Fonds chaleur

Fonds public géré par l'ADEME qui contribue financièrement au développement de la production de chaleur renouvelable et de récupération (notamment le développement des réseaux de chaleur ou de froid urbains), destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises. Le fonds chaleur a un budget de 350 M€ pour l'année 2020.

F

Fonds déchets

Fonds (renommé « Economie Circulaire ») géré par l'ADEME consacré au soutien des opérations s'inscrivant dans les objectifs de la nouvelle politique déchets définie par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Le fonds déchets avait un budget de 155 M€ pour l'année 2018.

Fournisseur d'énergie

Acteur se positionnant comme fournisseur de gaz, d'électricité, de chaleur ou de froid, de carburants.

Froid renouvelable

Réseaux distribuant du froid d'origine renouvelable, transporté sous forme d'eau glacée et destiné à la climatisation de bâtiments tertiaires.

Frugalité

La frugalité répond au principe de « faire mieux avec moins ». L'innovation frugale, inspirée du concept indien « *jugaad* », prône l'ingéniosité et la simplicité en faveur de l'efficacité. La préservation des ressources est l'enjeu majeur de ce concept, et s'inscrit dans ce sens dans une démarche de Développement Durable.





Garantie de performance énergétique

Il s'agit de garantir le plus souvent par voie contractuelle une performance énergétique (soit une réduction de consommation finale quand il s'agit d'un Contrat de Performance Energétique, soit une cible de consommation maximale).

Garantie d'origine

Document électronique servant uniquement à prouver au client final qu'une part ou une quantité déterminée d'énergie a été produite à partir de sources renouvelables ou de cogénération.

Gaz à Effet de Serre (GES)

Constituants gazeux de l'atmosphère, naturels ou artificiels, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge terrestre. Ils contribuent à maintenir la chaleur dans l'atmosphère terrestre. Les principaux gaz à effet de serre sont : la vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'ozone (O₃), les gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆).

Géothermie (haute/profonde)

Processus industriels qui consistent à extraire et exploiter les phénomènes thermiques du globe terrestre pour produire de la chaleur ou de l'électricité.

GIEC

Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (ou *Intergovernmental Panel on Climate Change* - IPCC) créé par l'Organisation Météorologique Mondiale. Il a mission de synthétiser sans parti pris les publications scientifiques et techniques disponibles sur le changement climatique et d'évaluer les risques climatiques qu'encourent les sociétés des pays en voie de développement et des pays développés dans un futur proche et moyen.

Green deal européen

Ensemble d'initiatives politiques proposées par la Commission européenne dans le but primordial de rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050.

Green IT

Ensemble de techniques visant à réduire l'empreinte sociale, économique et environnementale du numérique. Pour référence, un e-mail sans pièce jointe émet environ 10 grammes de CO₂, soit l'équivalent du bilan carbone d'un sac plastique. Les activités numériques seraient responsables d'environ 4 % du total des émissions de CO₂ chaque année dans le monde.

G

Green PPA (Power Purchase Agreement)

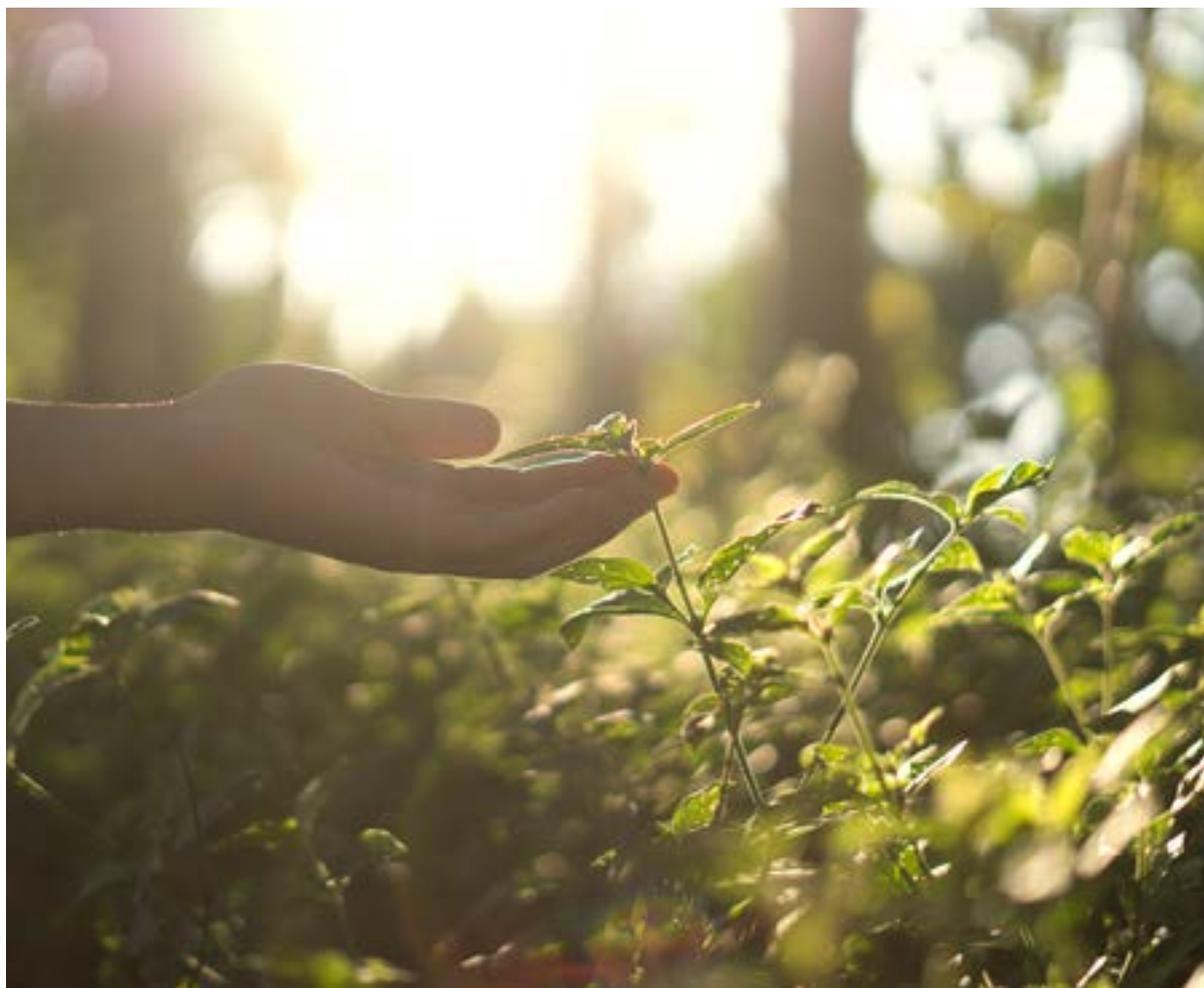
Green Power Purchase Agreements ou Contrat d'Achats d'Energie Verte. Contrats d'électricité de gré à gré entre un producteur et un acheteur, et permettant de bénéficier en direct d'une électricité verte sans risque d'approvisionnement, tout en contribuant au développement des énergies renouvelables.

Greenwashing

Terme utilisé par les groupes de pression environnementaux pour désigner les éléments de communication des entreprises sur leurs avancées en terme de Développement Durable qui ne sont pas forcément accompagnés d'actions à la hauteur de cette communication.

Grids (smart grids, micro grids)

Réseau de transport et de distribution de l'énergie électrique doté d'outils techniques et informatiques qui permettent d'en optimiser la gestion en tenant compte du comportement des usagers et de l'offre des producteurs.



H

Haute Qualité Environnementale (HQE)

Charte qui vise à limiter les impacts environnementaux d'un bâtiment (en construction ou en réhabilitation) à travers quatorze critères cibles, tout en assurant aux occupants des conditions de vie saines et confortables. La HQE n'est pas une réglementation ni un label mais une approche volontaire. Elle peut cependant faire l'objet d'une certification. Une variante «HQE Exploitation» existe également.

Hydrogène

Vecteur important pour la transition énergétique, l'élément hydrogène est un constituant majeur des écosystèmes : l'eau, la matière organique comme la biomasse, les ressources fossiles (pétrole, charbon, gaz naturel). Extrêmement peu présent sous forme pure à l'état naturel sur Terre, l'hydrogène peut être produit :

- Par vaporeformage du méthane («hydrogène gris», polluant)
- Par électrolyse, qui consiste à décomposer la molécule d'eau (H₂O) par un courant électrique («hydrogène vert» si l'électricité est d'origine renouvelable comme l'éolien, le photovoltaïque ou l'hydraulique).

La réaction inverse se produit dans une pile à combustible, qui recombine l'hydrogène avec l'oxygène de l'air pour former une molécule d'eau en produisant un courant électrique.

- Par captation d'hydrogène fatal, ou co-produit, issu d'un procédé industriel.

Il peut être utilisé pour stocker de l'électricité, pour des usages de mobilité (véhicule particulier, bus, poids lourd, train...) ou comme intrant dans un procédé industriel.

Hypervision

Centralisation des outils de supervision d'infrastructure, d'applications et de référentiels, permettant une vue globale et consolidée. À la différence des superviseurs qui sont les logiciels de gestion (interaction et contrôle des infrastructures), les hyperviseurs collectent des données qu'ils utilisent de façon globale pour créer des scénarios et déclencher les actions requises.



Ilot de Chaleur Urbain (ICU)

Elévations localisées de températures enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales. Ces îlots thermiques sont des microclimats artificiels provoqués par les activités humaines (centrales énergétiques, échangeurs de chaleur ...) et l'urbanisme (surfaces sombres qui absorbent la chaleur, comme le goudron). Une étude scientifique, publiée dans la revue Nature Climate Change, prévoit que d'ici 2100 - si rien n'est fait - les 5 % des villes les plus peuplées au monde seront confrontées à des élévations de températures pouvant dépasser les 8°C. L'ICU est passé du domaine de la nuisance à celui du risque sanitaire. Il est désormais au centre des préoccupations politiques et sociales visant notamment à prévenir les conséquences potentiellement dramatiques des canicules.

Indécence énergétique

Concept désignant les logements excessivement énergivores, dont la dépense énergétique dépasse la catégorie « G », soit plus de 450 kWh EP/m²/an. L'objectif de cette désignation est d'inciter les propriétaires de tels locaux à effectuer des travaux de rénovation énergétique avant de pouvoir les mettre en location. Aucune mesure d'obligation n'existe cependant à ce jour.

Indicateur de performance énergétique

Indicateurs Clés de Performance (KPI : Key Performance Indicators) relatifs à l'énergie, servant au management et à la gestion énergétique d'une organisation.

Indicateur PRP

L'indicateur PRP (Potentiel de Réchauffement Planétaire) permet de comparer l'influence des différents fluides frigorigènes sur le réchauffement climatique.

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) est une installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peut présenter des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments. Chantiers, stations d'épuration, sites de stockage de déchets, sites industriels Seveso, éoliennes de plus de 12 mètres, installations de combustion ou tours aéroréfrigérantes sont par exemple des ICPE.

Intermittence des énergies renouvelables

Incapacité des énergies renouvelables à assurer une production constante d'énergie.

Investissements verts

Investissements dans des fonds d'actifs liés au développement de technologies susceptibles de favoriser la transition énergétique et d'atténuer les impacts environnementaux : éolien, solaire, biocarburants, éco-conception, etc. En France, cette pratique bénéficie d'incitations fiscales.

IoT

Internet des objets (*Internet of Things* en anglais). Interconnexion entre internet et objets, lieux ou environnements physiques, permettant au travers de systèmes capables de créer et transmettre des données, de créer de la valeur pour les utilisateurs.

Isolation thermique

Capacité à améliorer la performance énergétique d'un bâtiment et réduire les déperditions thermiques et ainsi sa consommation, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble de techniques et matériaux (isolation de la toiture, des combles, des murs par l'intérieur ou l'extérieur...).



J

Joules

Unité légale de mesure d'énergie, utilisée notamment pour exprimer la consommation énergétique des équipements électriques. 1 joule correspond environ à l'énergie nécessaire pour soulever une masse de 100 g à 1 mètre du sol. C'est aussi l'énergie fournie par une puissance de 1 Watt durant 1 seconde. Ainsi, 1 kWh = 3 600 kJ (kilojoules). 1 Joule est une toute petite quantité d'énergie. On utilise le plus souvent le kWh et ses multiples.

Jour du dépassement

Date à partir de laquelle l'empreinte écologique de l'activité humaine (pêche, élevage, cultures, déboisement, énergies fossiles...) dépasse la biocapacité de la planète. Ce jour est évalué chaque année par l'ONG Global Footprint Network, en partenariat avec le WWF. En 1998, c'était le 30 septembre. En 2019, il arrive deux mois plus tôt, le 29 juillet.



K

kWh

Les flux d'énergie sont mesurés en Watt par heure (énergie consommée par un appareil d'une puissance d'un Watt fonctionnant pendant une heure). Le kWh (kilo Watt heure) est l'unité traditionnelle de mesure de l'énergie. Il correspond au fonctionnement d'une puissance de 1 kW pendant 1 heure.

L

Label « B Corp »

L'ONG américaine B Lab a créé le label B Corp pour les entreprises souhaitant redéfinir la notion de business et construire une B Economy, plus inclusive et durable. Elle est en charge de l'audit des entreprises B Corps lors de leur certification et de leur re-certification (tous les 3 ans). Plus de 70 000 entreprises dans le monde utilisent les outils et 3000 entreprises sont certifiées B Corps.

Label BREEAM

Le label BREEAM («Building Research Establishment Environmental Assessment Method» ou la méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments) est le standard de certification bâtiment en termes de construction durable. C'est la certification la plus répandue à l'international.

Label E+C-

Le label E+C- (Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone) répond à des niveaux de performance précis en définissant quatre niveaux de performance énergétique et deux niveaux de performance environnementale. Il est délivré par Certivéa pour les bâtiments non-résidentiels, en association ou non avec la certification HQE Bâtiment Durable.



Life-Cycle Assessment (LCA)

voir ACV, page 6

Terme anglais pour Analyse de Cycle de Vie. Méthodologie permettant d'évaluer les impacts environnementaux associés à toutes les étapes du cycle de vie d'un objet ou d'un processus.

Loi Energie-Climat

Promulguée le 8 novembre 2019, la loi Énergie-Climat vise à répondre à l'urgence écologique et climatique. La France s'est fixé comme objectifs de réduire sa consommation d'énergies fossiles de 40 % d'ici à 2030, d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de diviser par six ses émissions de gaz à effet de serre à cette date. Quatre axes d'action sont cités : la sortie progressive des énergies fossiles grâce au développement des énergies renouvelables ; la lutte contre les passoires thermiques ; l'instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et dévaluation de la politique climatique ; et enfin la régulation du secteur de l'électricité et du gaz. Elle reconnaît également pour la première fois la situation d'urgence écologique et climatique.

Loi Grenelle I

Promulguée le 3 août 2009, la loi Grenelle I concerne la mise en œuvre des décisions prises à l'issue de la grande consultation nationale Grenelle Environnement. À travers 47 articles, elle entend favoriser des mesures touchant les secteurs de l'énergie, du transport, du bâtiment, de la biodiversité et des milieux naturels, des risques pour l'environnement et la santé.

Loi Grenelle II

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi Grenelle II confirme « l'engagement national pour l'environnement » à travers 248 articles qui mettent en application une partie des engagements du Grenelle Environnement, dans six domaines majeurs : bâtiments et urbanisme, transports, énergies, biodiversité, risques santé & déchets, gouvernance.

Loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

Promulguée le 17 août 2015, cette loi dite LTECV vise à permettre à la France de contribuer efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, tout en renforçant son indépendance énergétique et en garantissant aux citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. Elle s'intéresse plus particulièrement aux domaines du logement, de la construction et de la gouvernance des territoires. Elle a été modifiée par la Loi Energie-Climat.

M

Management de l'énergie

Processus continu d'amélioration de la performance énergétique d'une entreprise, avec la mise en place d'actions de maîtrise de l'énergie dans tous les services (Maintenance, Travaux neufs, Achats, RH, Direction).

Marché de partenariat (ex PPP, Partenariat Public-Privé)

Contrat administratif par lequel l'Etat ou un établissement public de l'Etat confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Marché Global de Performance (MGP)

Permet d'associer exploitation ou maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Les objectifs sont définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Ce marché du fait de son caractère global permet une procédure d'attribution en dialogue compétitif (auditions permettant de faire évoluer l'offre initiale en cours de procédure). Dans le domaine de l'énergie le Marché Global de Performance Energétique a remplacé la dénomination de «CREM» qui n'existe plus désormais.

Matériaux biosourcés

Matériaux industriels et de produits pour la chimie obtenus à partir de matières premières renouvelables issues de la biomasse, comme par exemple les végétaux. Cette filière réduit la dépendance aux ressources fossiles et minimise l'impact environnemental de secteurs comme les transports, le bâtiment, l'emballage, mais aussi la cosmétique ou les détergents.

Micro-cogénération

Système de cogénération de très petite puissance électrique (inférieure 36 kW).

Mini-cogénération

Système de cogénération de petite puissance électrique (comprise entre 36 kW et 250 kW).

M

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)

Créé en mai 2017, ce ministère prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines du Développement Durable, de l'environnement, des technologies vertes, de la transition énergétique, de la prévention des risques technologiques et naturels, des transports, de l'équipement et de la mer. Il est également chargé de la promotion et du développement de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des relations internationales sur la question du climat.

Mix énergétique

Également appelé « bouquet énergétique », le mix énergétique désigne la répartition des différentes sources d'énergie primaire utilisées par une organisation, un réseau, une ville, une région, un pays... En 2018, le mix énergétique de la France se composait de nucléaire (41%), de pétrole (29%), de gaz naturel (15%), d'énergies renouvelables et de déchets valorisés (11%), et enfin de charbon (4%).

Mobilité décarbonée « as-a-service »

Mobilité durable (qui n'émet pas de dioxyde de carbone) clés en main, sur-mesure et cofinancée.

Mobilité douce

Ensemble des modes de déplacement bénéfiques pour le climat et l'environnement. Cela comprend les mobilités « actives » basées sur l'utilisation de la force musculaire et non émettrices de CO₂ (vélo, trottinette, roller, marche à pied...) mais aussi les mobilités partagées (covoiturage, transports en commun) qui permettent sur les grandes distances de limiter l'impact carbone individuel.



M

Mobilité verte

La mobilité verte est une politique d'aménagement et de gestion du territoire qui favorise une mobilité pratique, peu polluante et respectueuse de l'environnement. La mobilité verte s'applique à l'urbanisme, aux infrastructures et à l'organisation du réseau de transport. Elle repose sur l'application et le développement de principes d'organisation et de technologies.

Modélisation énergétique

Modèle permettant de simuler le comportement énergétique d'un bâtiment en intégrant différents facteurs d'influence, afin de paramétrer, calibrer ou ajuster le modèle parfait.

Murs végétaux

Jardins ou écosystèmes verticaux, obtenus en faisant pousser des plantes, grimpantes ou non, le long d'une paroi dédiée ou d'une façade de bâtiment. En ville, les murs végétaux jouent un rôle important pour la biodiversité, en offrant aux insectes et aux oiseaux un habitat et une source de nourriture, et en participant à la dépollution de l'air.



N

Négawatt

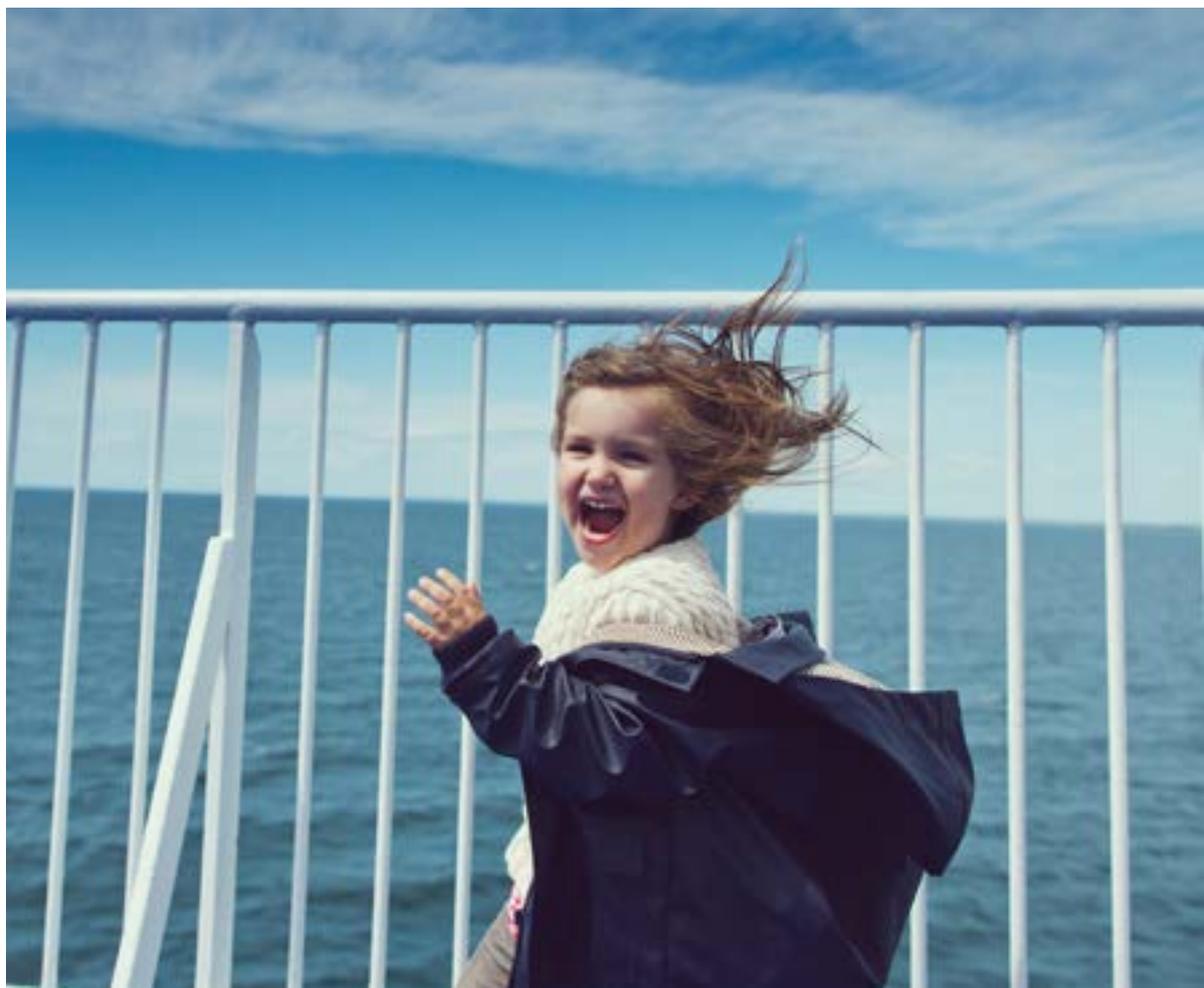
Unité non officielle mesurant une puissance d'énergie dont on économise l'utilisation (des watts «en moins») grâce à une action préalable de réduction, fruit d'une innovation technologique ou d'un changement de comportement.

Neutralité carbone

État d'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un bâtiment, d'une entreprise ou d'un territoire, et les absorptions au moyen de « puits » naturels (océans, sols, forêts) et technologiques (captage et stockage). La neutralité carbone s'obtient en réduisant les émissions directes (isolation, équipements peu consommateurs) et indirectes (sourcing local, éducation des usagers), et en participant au financement de projets permettant d'augmenter les puits de carbone (compensation carbone ou contribution à la neutralité carbone globale).

Neutralité climatique

Ce terme est en général employé avec le même sens que neutralité carbone, avec cependant la petite nuance que la neutralité climatique exprime un état qui n'aurait plus d'effet négatif spécifiquement sur le climat.





Objectifs de Développement Durable (ODD)

Il s'agit de dix-sept objectifs concernant tous les aspects fondamentaux du développement humain (santé, éducation, croissance, paix et solidarité, climat, biodiversité...) formalisés en 2015 par l'ONU et adoptés par l'ensemble des pays membres. Ils constituent le cœur de l'Agenda 2030, un programme commun pour se mobiliser et aller vers un monde durable d'ici à 2030.

Objets connectés

Objets dotés d'une connexion à Internet qui leur confère une valeur ajoutée fonctionnelle comme la délivrance d'informations, la possibilité d'agir à distance ou l'interaction directe avec l'utilisateur. Apparus sur le marché dans les années 2000, les objets connectés se sont rapidement multipliés, trouvant des applications dans tous les domaines : industrie, santé, sport, divertissement, sécurité domestique...

Obligation d'achat de l'électricité renouvelable

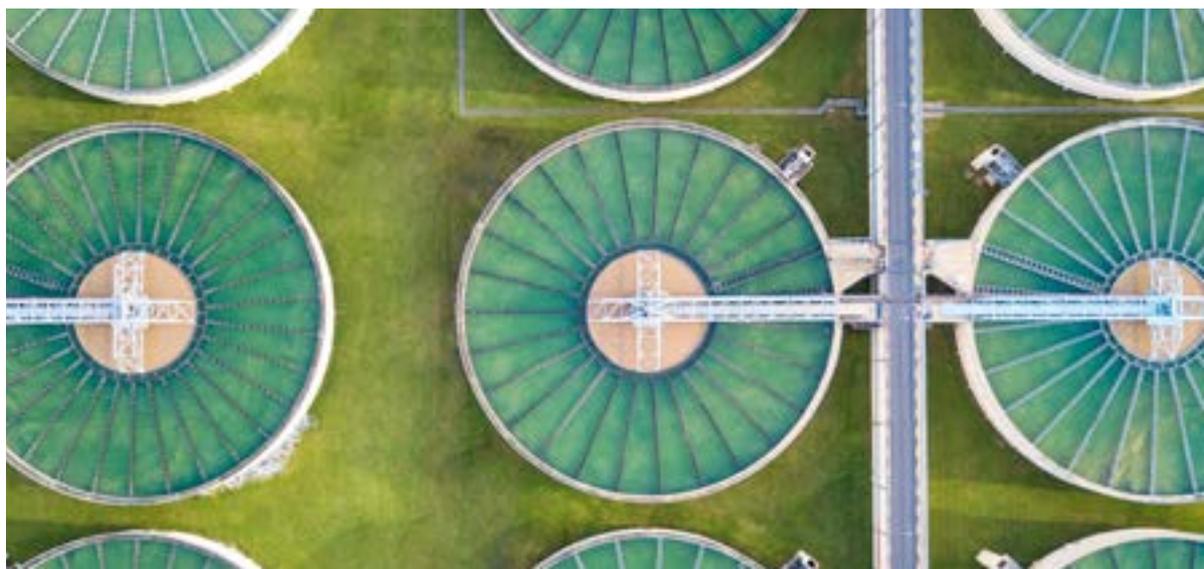
Obligation pour EDF ou tout autre opérateur local d'acheter à un tarif fixé par la loi la production d'électricité d'origine renouvelable des producteurs français entrant dans le champ d'application.

Obligé

Au sens du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), entreprise qui vend de l'énergie, et qui doit aider ses clients à atteindre un objectif d'économies d'énergie.

Offre « zéro carbone »

Ensemble de prestations permettant de réduire à la source les émissions de gaz à effet de serre, (voire dans certains cas de contribuer à une neutralité carbone globale en soutenant des projets de réduction ou de séquestration de CO₂), et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs globaux ou sectoriels de la transition climatique.



P

Parties prenantes

Ensemble des personnes ayant un intérêt dans les activités d'entreprise, qui participent à sa vie économique (salariés, clients, fournisseurs, actionnaires), qui l'observent (syndicats, ONG), et qui sont plus ou moins directement influencés par elle (société civile, collectivité locale).

Passoire thermique

Bâtiments, et en particulier logements, présentant une consommation énergétique excessive du fait d'une isolation insuffisante et d'équipements inadaptés. Il n'existe pas à ce jour de définition chiffrée, mais une concertation est en cours afin d'en fixer le seuil. La loi Énergie-Climat a fait de l'éradication des passoires thermiques l'une de ses priorités.

Performance énergétique du bâtiment

Quantité d'énergie consommée annuellement par un bâtiment, en regard de la qualité du bâti et de son isolation, de ses équipements, de son mode de fonctionnement et du comportement de ses occupants. La performance énergétique d'un bâtiment est évaluée par le diagnostic de performance énergétique (DPE) et indiquée par un indice allant de A à G.

Performance Energy Management

Le PEM (Performance Energy Management) correspond à un système ou une organisation dédié au pilotage de la performance énergétique d'un bâtiment ou d'un process. Quel que soit le mode d'acquisition (objets connectés, GTC, GMAO...), les données de consommation énergétique sont ensuite synthétisées sous forme d'indicateurs de performance. Les Performance Managers paramètrent ensuite des alertes, font un suivi récurrent et échangent avec les responsables pour optimiser les performances (énergétique, maintenance et technique). Un PEM va détecter une consommation d'électricité en week-end par exemple. Son analyse avec les utilisateurs va démontrer des lumières laissées allumées. Une action de réduction possible est alors la mise en place de déclencheurs pour arrêter automatiquement la lumière le vendredi soir à 20h.

Pertes en ligne

Pertes subies lors du transport de l'électricité dans les réseaux, dues notamment à la résistance du matériau conducteur, qui provoque une déperdition sous forme de chaleur (effet Joule). Ces pertes dépendent de la longueur du réseau, de la qualité du matériau conducteur, et d'éléments pouvant perturber son isolation (humidité, embruns d'eau salée, chutes de câbles à terre...).

P

Photovoltaïque (PV)

Electricité renouvelable provenant de la conversion du rayonnement solaire en courant électrique, par le biais de cellules photosensibles appelées «cellules photovoltaïques». Cette électricité peut être consommée directement (autoconsommation), stockée dans des accumulateurs ou injectée dans le réseau national.

Plan Bâtiment Durable

Lancé en janvier 2009, le Plan Bâtiment Durable fédère un large réseau d'acteurs institutionnels et économiques du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser la mise en œuvre des solutions d'efficacité énergétique et environnementale, afin d'atteindre les objectifs fixés. Il dispose d'une équipe permanente rattachée à la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature.

Plan National d'Allocation des Quotas

Dans les premières années du Système européen de quotas de CO₂, les allocations gratuites de quotas attribuées aux installations étaient calculées par chaque Etat-membre en se basant sur des règles européennes communes. On parlait donc de PNAQ, c'est-à-dire de Plan National d'Allocation de Quotas. Depuis 2013, la méthode de calcul des allocations gratuites est fixée de manière stricte au niveau européen, et les Etats-membres n'ont pratiquement plus de marge de manœuvre. Cependant, on continue parfois à parler de PNAQ pour désigner le Système de quotas.

«Planet People Profit»

Également appelé «*triple bottom line*» («triple performance» en français), ce concept, inventé par le britannique John Elkington en 1994, transpose en entreprise les trois piliers fondamentaux du Développement Durable (la planète, le bien-être humain et la profitabilité). Il propose d'intégrer dans l'évaluation de la performance de l'entreprise, en plus des critères économiques traditionnels, la mesure de l'impact social et environnemental de son activité.



P

Point d'Apport Volontaire

Points de collecte dans lesquels les habitants viennent déposer volontairement leurs déchets dans des conteneurs mis à leur disposition. Ces conteneurs spécifiques adaptés au tri sélectif (verre, ordures ménagères et collecte séparée), peuvent être enterrés pour une meilleure intégration visuelle.

Politique énergétique

Politique adoptée par les pouvoirs publics vis-à-vis des questions énergétiques. La politique énergétique dépend des caractéristiques de chaque pays : ressources énergétiques propres, climat, niveau de vie, densité de population, tissu industriel... Elle comporte une dimension géopolitique liée au caractère international des marchés des matières premières, et souvent une préoccupation environnementale croissante. Elle se décline en instruments de programmation pluriannuels (SNBC, PPE, Plan de rénovation énergétique des bâtiments...) en lois (LTECV, Loi Energie Climat, loi ELAN, Loi sur l'Economie Circulaire, Loi Mobilité...) puis en décrets (Tertiaire, fiabilisation du DPE...) et arrêtés.

Pollution lumineuse

Excès de production lumineuse artificielle dans l'environnement nocturne, principalement dû aux éclairages publics et publicitaires. La pollution lumineuse a de nombreux impacts négatifs : chez les animaux elle perturbe les rythmes biologiques, les activités nocturnes et les migrations ; chez l'humain, elle provoque des troubles du rythme biologique et du sommeil. Enfin, cette émission excessive représente un gaspillage énergétique considérable.

Pollution visuelle

Elle désigne l'ensemble des dégradations visuelles qui portent atteinte au cadre de vie et aux paysages (par exemple : un sac plastique dans un arbre ou des lignes hautes tensions).



P

Pont thermique

Zone de faiblesse dans l'isolation d'un bâtiment, favorisant la pénétration du froid ou de la chaleur extérieurs, les déperditions thermiques de l'intérieur vers l'extérieur, ainsi que le transfert d'humidité et la formation de condensation. Les ponts thermiques les plus fréquents se situent au niveau des menuiseries et des jonctions (entre murs et toit, entre planchers et murs...).

Précarité énergétique

La loi Grenelle II définit la précarité énergétique comme suit : «*Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat*». Pour mesurer la précarité énergétique, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique s'appuie sur un panier d'indicateurs : le taux d'effort énergétique (part des revenus d'un foyer consacré aux dépenses énergétiques) ; l'indicateur « bas revenus, dépenses élevées » (BRDE) ; le ressenti de l'inconfort. La précarité énergétique concerne près de 5 millions de ménages en France.

Production de déchets dangereux

Cet indicateur calcule la quantité de déchets à traitement spécifique créés pendant toutes les phases du cycle de vie (fabrication, distribution et usage) et est exprimé en kg.

Producteur d'énergie

Entreprise qui « fabrique » de l'énergie à partir de différentes sources (eau, vapeur, gaz, pétrole, matières organiques, vent, soleil...).

Production décentralisée ou distribuée

Production d'énergie électrique à l'aide d'installations de petite capacité raccordées au réseau électrique à des niveaux de tension peu élevée : basse ou moyenne tension.

Production locale d'énergie

Action de produire de l'énergie au plus près des ressources et de la consommation suivant un système de production décentralisé.

Profil Environnemental Produit (PEP)

Déclaration environnementale de type III au sens de la norme ISO 14025, spécifique aux équipements électriques, électroniques et de génie climatique.

P

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

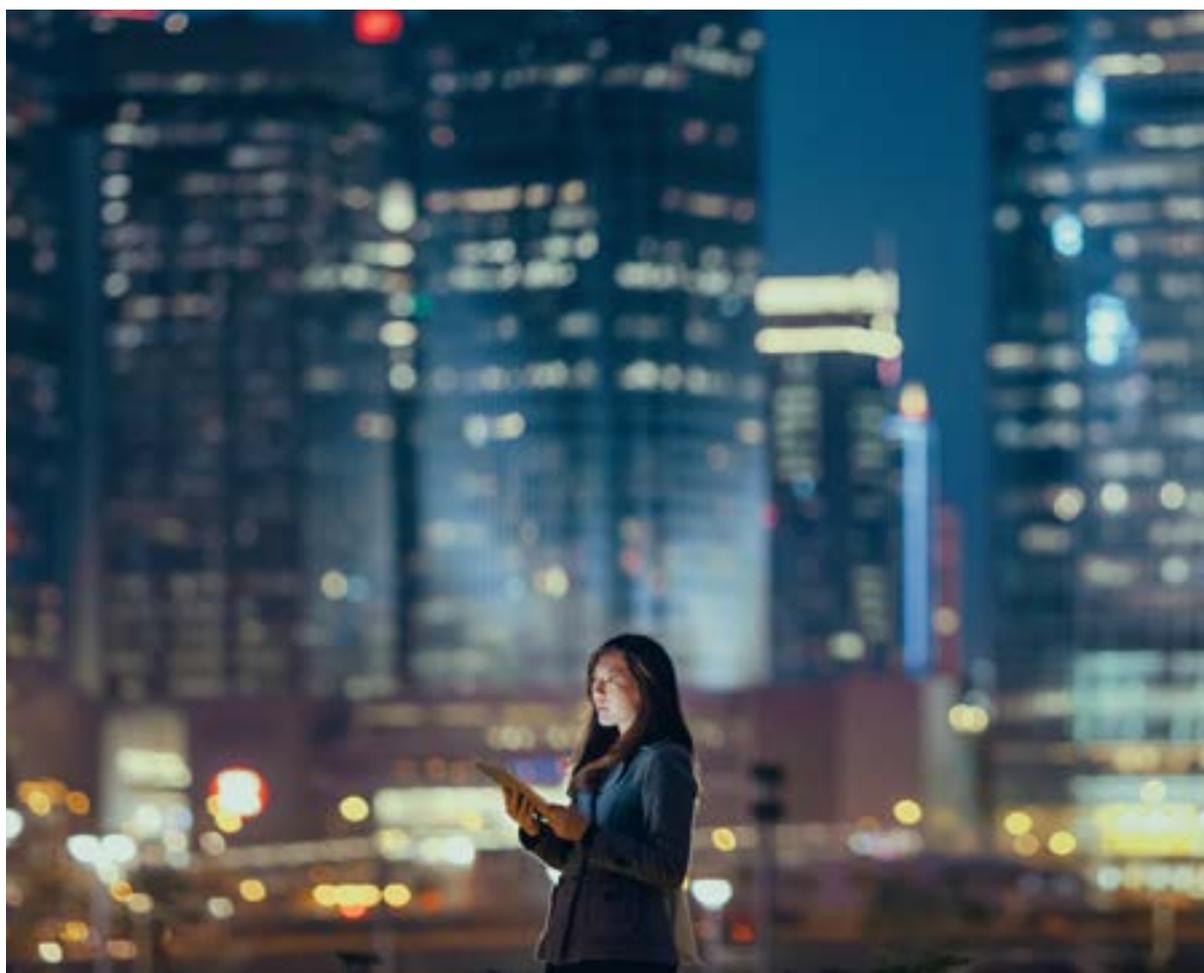
Outil de pilotage quinquennal de la politique énergétique et de mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) créé par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elle concerne la métropole continentale et les zones dites non interconnectées, à savoir la Corse, la Réunion, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, Wallis et Futuna et Saint-Pierre et Miquelon. La PPE de métropole continentale est élaborée par le Gouvernement tandis que les PPE des ZNI sont co-élaborées avec les autorités locales.

Prosommateurs

Vient de l'anglais *prosumer*, désigne un particulier à la fois consommateur et producteur d'électricité (notamment par des panneaux solaires).

Puits carbone (vert, marron, bleu)

Réservoir (naturel ou artificiel) qui absorbe du carbone en circulation dans la biosphère, le piégeant dans de la matière vivante puis par la suite, plus ou moins durablement, le séquestre dans de la matière organique morte ou dans une roche « biogénique ». Le puits carbone contribue à diminuer la quantité de CO₂ atmosphérique. Ce sont principalement les océans, sols, forêts, tourbières...



Q

Quotas de CO₂

Appelé aussi EUA (*European Union Allowance*). Dans le système européen de quotas de CO₂, cela correspond au droit à émettre 1 tonne de CO₂. Chaque installation soumise au système doit restituer chaque année une quantité de quotas égale à ses émissions annuelles. Sous certaines conditions, les installations peuvent recevoir une allocation de quotas gratuits. Les quotas manquants peuvent être achetés aux enchères ou sur le marché secondaire, ce qui permet aux industries de compenser leurs dépassements ou de valoriser leurs bonnes performances.

R

Rapport RSE

voir RSE, page 53

Support de communication visant à informer les tiers (actionnaires, clients, collaborateurs, banques, grand public, médias...) des actions mises en place par une entreprise en matière de responsabilité sociétale et de leurs résultats. En France, les entreprises cotées en bourse et présentant une masse salariale supérieure à 500 employés et un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros sont obligées de publier annuellement une déclaration de performance extra-financière.

RE 2020 (projet)

Règlementation Environnementale (2020) des bâtiments neufs pour diminuer l'impact carbone des bâtiments et poursuivre l'amélioration de leur performance énergétique. Dans le cadre de la future réglementation non plus thermique mais environnementale (RE 2020) en cours d'élaboration, l'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment s'appuiera sur un schéma progressif de réduction des besoins et d'efficacité des systèmes afin de limiter les consommations du bâtiment ; de recours aux EnR afin de réduire la consommation non renouvelable du bâtiment et de contribuer à l'évolution du mix énergétique et l'évaluation de l'empreinte carbone (volet C) sur toute la durée de vie du bâtiment (analyse du cycle de vie).

Récupération des eaux pluviales

En France, l'eau de pluie peut être récupérée exclusivement à l'aval des toitures et stockée dans des cuves hors-sol ou enterrées. L'ajout de produit antigel est formellement interdit. Les eaux pluviales peuvent être utilisées librement à l'extérieur de l'habitation, pour l'arrosage du jardin ou le nettoyage d'un véhicule par exemple. À l'intérieur de l'habitation, leur utilisation est strictement encadrée. Elle se limite aux chasses d'eau, au nettoyage des sols et au lavage du linge, sous réserve de déclaration en mairie et du respect de certaines obligations.

R

Recyclage

Procédé de traitement des déchets industriels ou ménagers, consistant à réintroduire certains matériaux réutilisables dans le cycle de production de nouveaux produits. Les matériaux recyclables les plus courants sont le verre, le carton, le papier, certains métaux, certains plastiques. Le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières, et de diminuer ses impacts environnementaux.

Réemploi

Opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire à un tiers qui lui donnera une seconde vie. Dans le réemploi, le produit ne devient donc pas un déchet, il est utilisé de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel il avait été conçu. Le réemploi contribue au prolongement de la durée de vie des produits et participe à l'économie circulaire et à la réduction des déchets.

Relamping

Opération consistant à moderniser un système d'éclairage en remplaçant les ampoules d'ancienne génération, de type halogène ou fluocompacte, par des lampes de technologie plus performante, comme les LED, permettant de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Rénovation énergétique

Ensemble des prestations (de services et/ou de travaux) visant à réduire la consommation énergétique finale d'un bâtiment, notamment en réduisant les déperditions de son enveloppe (isolation thermique), en modernisant ses systèmes et équipements de production énergétique (chauffage, d'eau chaude sanitaire climatisation, éclairage, ventilation) et en assurant le pilotage et la maîtrise des consommations (supervision, hypervision rationalisation des espaces, sobriété). Ces prestations font l'objet d'aides financières et d'incitations fiscales variables selon les lois de finance annuelles.

Reporting extra financier

Voir Rapport RSE, page 51

Communication par une entreprise d'informations sociales, environnementales, sociétales et de gouvernance, contribuant ainsi à une meilleure transparence sur ses activités, ses caractéristiques et son organisation.

R

Réseau RARE

Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE). Il fédère les agences et structures qui agissent sur des missions d'intérêt général, dans le domaine du Développement Durable, à l'échelle des régions en France métropolitaine comme dans les régions et territoires d'outre-mer. En ce sens, il constitue une passerelle sur les thématiques énergétiques et environnementales entre acteurs du secteur partout en France.

Réseaux de chaleur / Réseaux de chaleur urbains

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur et un ensemble de sous stations d'échange à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire qui va jusque chez les usagers. Les réseaux de chaleur urbains sont généralement gérés par des concessionnaires de service public (via un contrat de très longue durée conclu avec une collectivité locale) et les usagers desservis sont appelés les abonnés. Le réseau est dit « vertueux » lorsqu'il est alimenté à plus de 50 % par des énergies renouvelables et de récupération. De ce fait il est admis dans le champ de la TVA à taux réduit.

Réseaux de froid urbains

Sur le même modèle que les réseaux de chaleur urbains, il existe des réseaux de froid qui assurent le rafraîchissement des bâtiments raccordés à l'échelle d'un site, d'un quartier ou d'une ville. Les réseaux de froid urbains répondent aux enjeux croisés des territoires en diminuant les émissions de CO₂ et le phénomène d'îlot de chaleur urbain notamment lors des périodes de pics de chaleur estivales. Ils permettent également de valoriser les ressources locales et le patrimoine. Les réseaux de froid urbains peuvent également être alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération.

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Application des enjeux du Développement Durable à une entreprise, c'est-à-dire la prise en compte par les entreprises des enjeux sociaux, environnementaux et économiques liés à leurs activités, dans le but de positiver leur impact sur la société tout en étant économiquement viables. Le périmètre de la RSE est défini par le standard international ISO 26000, autour de sept axes principaux : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local.

R

Responsabilité pour inaction climatique

Nouveau champ de responsabilité juridique qui se structure progressivement depuis l'émergence fin 2018, d'actions contentieuses en responsabilité des Etats et des entreprises pour «inaction climatique». Elle préfigure un nouveau champ déterminant de responsabilité environnementale.

Réversibilité du bâtiment

Solution anticipée qui consiste à programmer un ouvrage neuf pour qu'il puisse indifféremment accueillir des logements ou des bureaux, au moyen de modifications minimales.

RT 2012

Règlementation Thermique (2012) actuellement en vigueur pour limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de 50 kWhEP/(m².an) en moyenne. La RT 2012 a permis de généraliser les bâtiments basse-consommation et de diviser par trois les consommations d'énergie des bâtiments neufs par rapport à la réglementation précédente. Via son «TITRE V» elle favorise le raccordement à un réseau de chaleur «vertueux» (alimenté à plus de 50% par des EnR).



S

Science Based Target (SBT)

Regroupement de méthodologies qui ont pour principe commun d'identifier le budget carbone restant pour ne pas dépasser la limite des 2°C (ou 1,5°C), et qui attribue ce budget carbone aux différents secteurs d'activités.

Scopes 1, 2 et 3

Périmètre au sein duquel sont étudiées les émissions de gaz à effet de serre d'une organisation ou d'un produit. Le scope 1 concerne les émissions directes (sources fixes ou mobiles de combustion) ; le scope 2 la production indirecte (consommation d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de froid) ; le scope 3 sont les émissions indirectes, soit les activités amont et aval non liées directement à la production.

SEQE

voir EU ETS, page 30

Système d'échange de quotas d'émission. Appellation française de l'EU ETS.

Séquestration carbone

Stockage à long terme du dioxyde de carbone hors de l'atmosphère.

Smart building

Bâtiment dit « intelligent » intégrant l'utilisation de capteurs permettant de récupérer de nombreuses données (température, hygrométrie, niveau sonore, présence ou non de personnes dans un espace donné...) afin d'optimiser les ressources énergétique d'un bâtiment tout en préservant le confort des utilisateurs.

Smart city

La smart city ou « ville intelligente » désigne un type de développement urbain apte à répondre à l'évolution ou l'émergence des besoins des institutions, des entreprises et des citoyens, tant sur le plan économique, social, qu'environnemental. En utilisant les technologies de l'information de la communication, les villes intelligentes facilitent la mobilité (des personnes, des biens et des données), permettent un environnement durable et garantissent une urbanisation responsable.

Smart grids

Réseau de distribution électrique dit « intelligent » favorisant la circulation d'information entre les fournisseurs et les consommateurs afin d'ajuster le flux d'électricité en temps réel et permettre une gestion plus efficace du réseau électrique.

S

Sobriété énergétique

Réduction de la consommation d'énergie par un usage approprié, sans excès et mutualisé des équipements consommateurs d'énergie. La sobriété énergétique peut être individuelle ou collective.

Sobriété numérique

La sobriété numérique est une démarche qui vise à réduire l'impact environnemental du numérique. Selon le rapport de la WWF (World Wildlife Fund) et du Club Green IT, les technologies de l'information représentent 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit autant que les transports aériens mondiaux sur un an.

Société de services d'efficacité énergétique (SSEE)

Personne physique ou morale qui fournit des services d'efficacité énergétique et/ou d'autres mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique dans des installations ou locaux d'utilisateurs et qui accepte un certain degré de risque financier en jouant ce rôle.

Solaire thermique

Utilisation de l'énergie thermique du rayonnement solaire dans le but d'échauffer un fluide (liquide ou gaz). L'énergie reçue par le fluide peut être ensuite utilisée directement (eau chaude sanitaire, chauffage...) ou indirectement (production de vapeur d'eau pour entraîner des alternateurs et ainsi obtenir de l'énergie électrique, production de froid...).

Stockage (électricité, hydrogène)

Mettre en réserve une quantité d'énergie provenant d'une source en un lieu donné, pour une utilisation ultérieure.

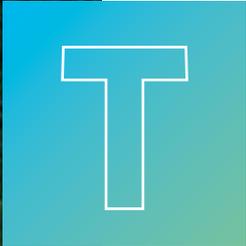
Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, donnant les orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050 et fixe des objectifs à court et moyen termes: les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Adoptée pour la première fois en 2015 (SNBC 1) elle est actuellement en fin de processus de révision (de même que la PPE qui lui est associée et qui la met en œuvre filière par filière).

S

Subvention

Aide financière apportée sur des fonds publics, sans contrepartie pour l'entité qui la fournit : par exemple pour développer les énergies renouvelables ou de récupération, réaliser des audits énergétiques, acquérir un moyen de transport électrique (vélo, véhicule). Les Certificats d'Economie d'Energie ne sont pas une subvention.

T

Tarif d'utilisation du réseau public d'électricité

Rémunération réglementée des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité en situation de monopole. La formule de calcul est réévaluée tous les 4 ans, mais les prix évoluent tous les ans. Ils sont établis d'après des calculs de la Commission de Régulation de l'Energie.

Taux de retour sur investissement écologique

Somme des avantages liés à la rénovation énergétique d'un bâtiment (confort de vie, vieillissement, entretien et valorisation du bien immobilier, réduction de l'impact écologique...).

Taxe carbone

Taxe environnementale sur les émissions de dioxyde de carbone, visant à réduire les gaz à effet de serre dans le but de limiter le réchauffement climatique. Dans les pays où existe un Système d'échange de quotas d'émissions, celui-ci ne s'applique qu'à certains secteurs économiques, généralement les plus émetteurs à cause de la complexité du système. Pour viser les secteurs moins émetteurs (émissions diffuses), certains Etats mettent en place une «taxe carbone». Avec un système de taxe carbone, le prix est fixé et c'est le comportement des acteurs économiques qui conduit à une réduction plus ou moins forte des émissions. Avec un Système d'échange de quotas, c'est l'objectif de réduction qui est fixé, et le comportement des acteurs économiques fait varier le prix du quota.

Toit terrasse

Toiture plate pouvant être accessible (espace à vivre, un jardin, un potager partagé, un solarium...) ou non.



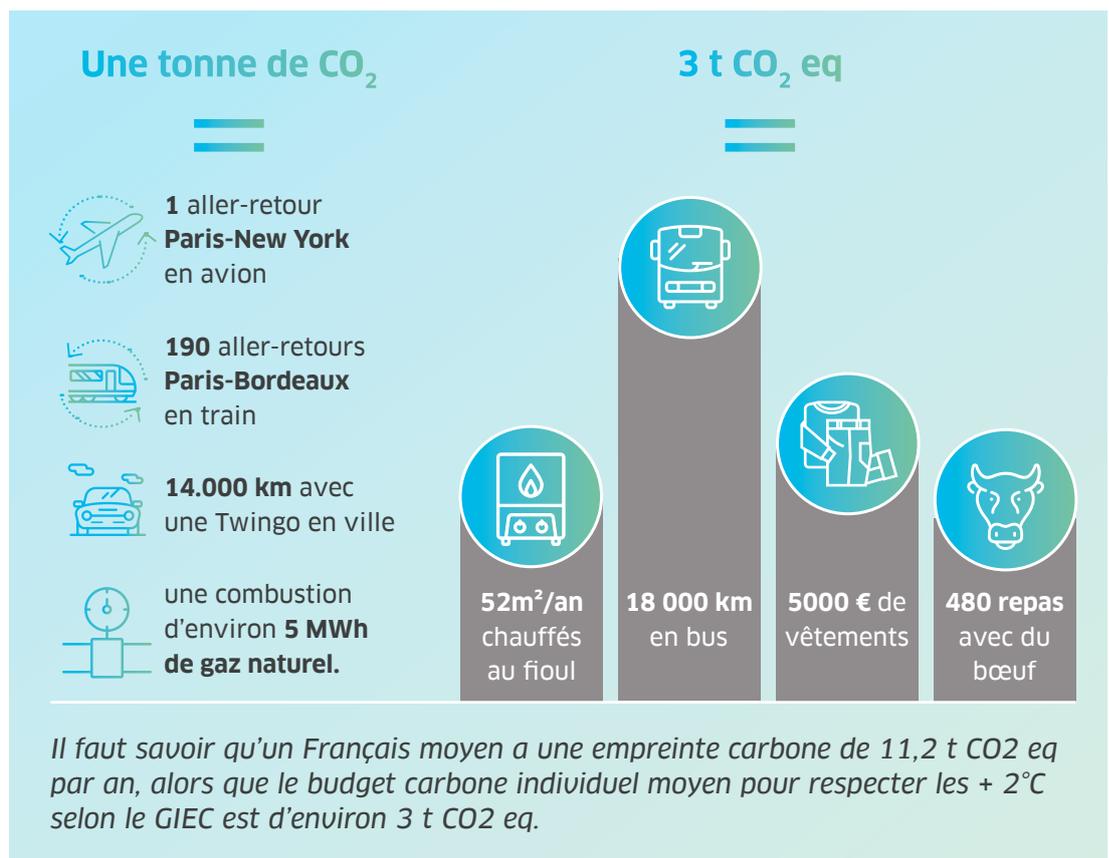
T

Toiture végétalisée

Toiture plate ou à faible pente recouverte d'un substrat (élément dans lequel un végétal se fixe et puise les minéraux dont il a besoin) de végétation, permettant la protection de la biodiversité et de l'environnement en milieu urbain (en particulier concernant la qualité de l'air, l'atténuation des îlots de chaleur urbaine et l'isolation thermique du bâti).

Tonne de CO₂ équivalent

Unité de référence des plans climats et exercices de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre. Le CO₂ est l'un des principaux gaz à effet de serre, les autres gaz à effet de serre étant convertis en « tonnes de CO₂ équivalent » (ou « tCO₂ eq ») en fonction de leur Pouvoir de Réchauffement Global ou Planétaire (PRG ou PRP).



Toxicité humaine

Certaines substances peuvent avoir un effet néfaste sur la santé. La toxicité humaine est le niveau à partir duquel une substance chimique produit un effet négatif ou nocif sur le système biologique d'un être humain exposé à cette substance pendant une période donnée. Il est exprimé en CTU (chronic toxicity unit, unité de toxicité chronique).



Transfert d'usage

Action de substitution d'une consommation d'énergie donnée par une autre, pour la satisfaction d'un même besoin (ou passer d'une énergie fortement émettrice de gaz à effet de serre, comme celle issue de la combustion de produits pétroliers, à une énergie pas ou peu carbonée (électricité décarbonée, gaz, biocarburants), dans un contexte de lutte contre le changement climatique et de réduction des émissions de GES).

Transition énergétique

Modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie, incluant également une réduction de la demande d'énergie obtenue notamment au moyen d'une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des technologies, et par un changement des modes de vie. C'est donc aussi une transition comportementale et sociotechnique, qui implique une modification radicale de la politique énergétique.



U

Unité de Valorisation Energétique (UVE)

Installation industrielle qui permet l'incinération des déchets ménagers non recyclables. L'énergie issue de la combustion permet de produire de l'électricité ou d'alimenter les réseaux de chauffage urbain. La valorisation énergétique contribue ainsi à la préservation des ressources fossiles, à la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la réduction des déchets ultimes mis en décharge.

Urgence climatique

Expression désignant des mesures adoptées par divers établissements, villes, universités et activistes environnementaux en réponse au changement climatique.

Usage Energétique Significatif (UES)

Notion définie par la norme ISO 50001 portant sur les systèmes de management de l'énergie. Selon cette norme, un UES est un usage énergétique représentant une part importante de la consommation d'énergie et/ou un potentiel considérable d'amélioration de performance énergétique.



V

Valorisation des déchets

Ensemble de procédés par lesquels on transforme un déchet matériel en un autre produit, matériel ou énergétique. Les déchets qui ne peuvent pas être valorisés sous forme de matière peuvent désormais constituer, sous forme solide ou gazeuse, des combustibles à même de produire de l'énergie.

Végétalisation

Processus naturel ou artificiel de couverture d'une surface par des végétaux.

Vehicle to grid

Système dans lequel les véhicules électriques rechargeables (véhicules électriques à batterie, hybrides rechargeables ou à pile à combustible à hydrogène), communiquent avec le réseau électrique. C'est-à-dire qu'ils peuvent se recharger mais également injecter de l'électricité sur le réseau.

Verdissement de l'énergie

Processus de remplacement d'une énergie carbonée (fossile) par une énergie moins carbonée ou renouvelable (EnR&R). C'est-à-dire une énergie qui provient de sources durables, inépuisables et disponibles en quantité illimitée (éolien, solaire), et peu ou non polluante (sa production et sa consommation émettent une quantité de gaz à effet de serre nettement inférieure à d'autres sources d'énergie, voire même quasi nulle pour certaines).

Verdissement d'un bâtiment

Rendre un bâtiment moins polluant en repensant sa conception, réalisation ou réhabilitation : type et quantité d'énergie utilisée dans toutes les phases de vie d'un bâtiment ; prise en considération de l'épuisement, du recyclage et de la réutilisation possible des matières de construction et d'entretien ; favorisation de la bonne santé physique et psychologique des usagers, des équipes d'entretien et de l'ensemble des personnes vivant dans l'environnement ou pouvant être atteintes par ricochet d'une condition liée au concept d'un bâtiment donné (comme la pollution par les transports car que le bâtiment aurait été implanté loin des populations par exemple).

Verdissement de flotte automobile

Remplacer les véhicules polluants (généralement à moteurs thermiques) par des véhicules peu ou pas polluants (électrique, hybride rechargeable, à hydrogène et à GNV).

V

Virtual Power Plant

Réseau d'unités de production d'électricité décentralisées à moyenne échelle tels que parcs éoliens, parcs solaires et unités de cogénération, ainsi que consommateurs et systèmes de stockage flexibles. Réseau permettant de soulager la charge en répartissant intelligemment la puissance générée par les unités individuelles pendant les périodes de pointe.

W

Walk the talk

« Passer de la parole aux actes ». Réseau d'entreprises qui collaborent et travaillent ensemble pour aller dans le même sens et mettre en pratique ce qu'elles prônent, notamment en terme de transition énergétique.

Watt (kW, MW, TW)

Unité internationale de puissance d'un système énergétique dans lequel est transférée uniformément une énergie de 1 joule (unité pour qualifier l'énergie, le travail et la quantité de chaleur) pendant 1 seconde. 1 kW (kilowatt) = 1 000 watts, 1 MW (mégawatt) = 1 million de watts, 1 TW (térawatt) = mille milliards de watts.

Wattheure

Unité de mesure de l'énergie, correspondant à l'énergie produite par une puissance de 1 watt en 1 heure. On rencontre plus souvent le MWh (échelle d'un logement) ou le GWh (échelle d'un réseau de chaleur) sur une période annuelle.



Z

Zéro artificialisation nette

Objectif de restauration de la biodiversité par limitation de l'artificialisation des sols (béton, bitume).

Zéro carbone / Zéro émissions nettes

État d'équilibre à atteindre entre les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine et leur retrait de l'atmosphère par l'homme ou de son fait. La différence entre les gaz émis et extraits étant alors égale à zéro. On peut aussi parler plus raisonnablement de « neutralité carbone ».

Zéro déchets

Démarche visant à réduire au maximum la production de déchets, ou revoir le mode de consommation afin de produire moins de déchets à la source, et non pas simplement de mieux intégrer le recyclage dans les modes de vie.



Sources :

ADEME
World Wild Fund for Nature
Le Club Green IT
The Shift Project
FEDENE
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (ecologie.gouv.fr)
Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales (cohesion-territoires.gouv.fr)
Rapports 2018 et 2019 du SNCU - Syndicat National du Chauffage Urbain
Guide des usagers du chauffage urbain
Wikipedia
Livre Blanc sur le bâtiment Bas Carbone - ENGIE Solutions
FNCCR - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
Réseau AMORCE
www.actu-environnement.fr
www.batiactu.com
www.legifrance.gouv.fr
www.marche-public.fr
www.certivea.fr

